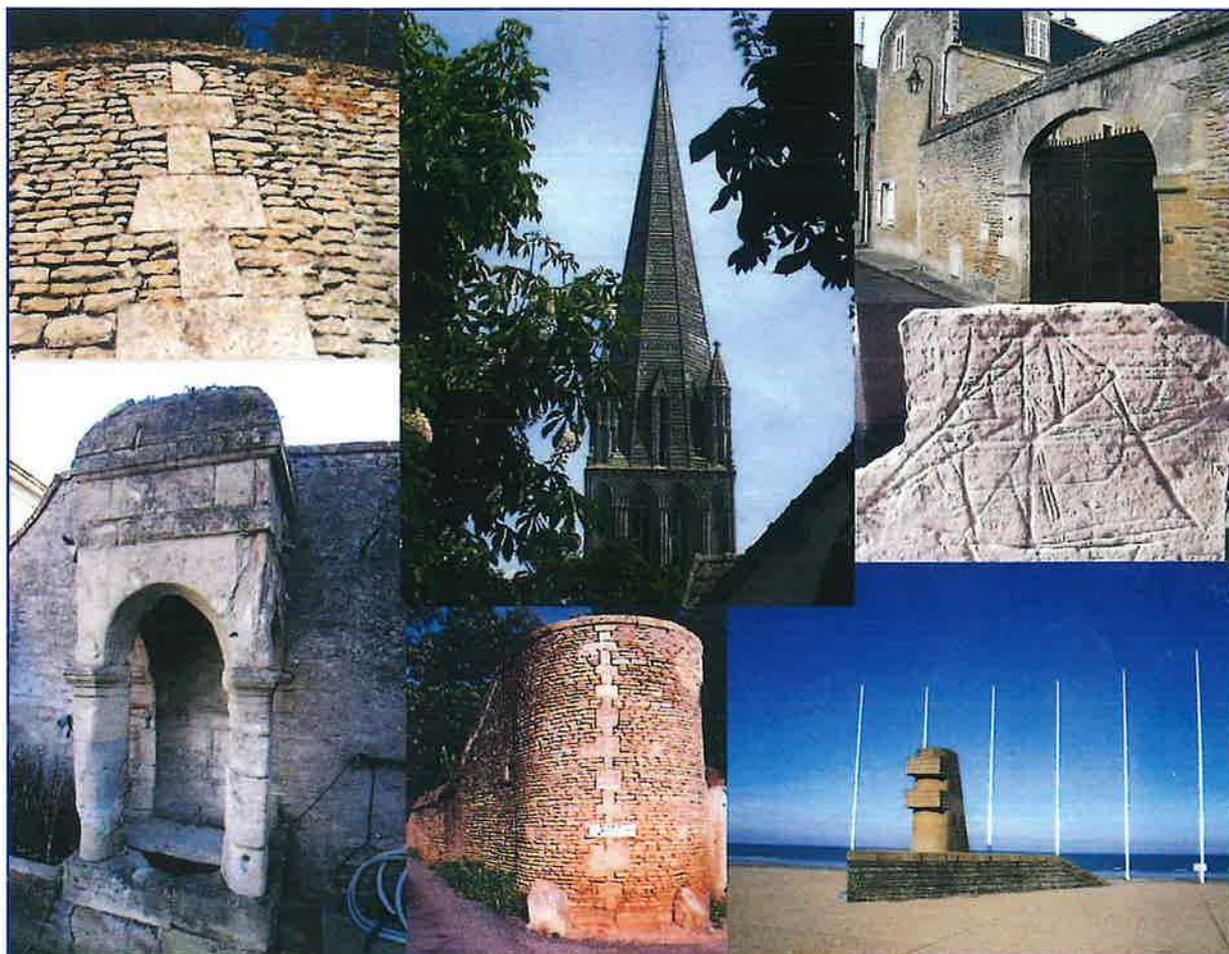
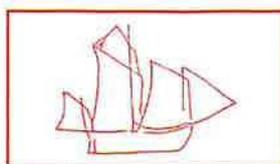


# BERNIÈRES OPTIQUE NOUVELLE



Bernières  
Optique  
Nouvelle



N° 57 - Décembre 2020

# ***LES PUBLICATIONS DE B.O.N.***

## **Ouvrages de B.O.N.**

\* *Pierre-Emile Berthélémy, 1818 - 1894, Peintre des Rivages normands*, Somogy, février 2007

\* *Nous avons vécu le 6 juin 1944 à Bernières-sur-Mer*, B.O.N., avril 2004 et juin 2013

\* *Bernières-sur-Mer, Histoire d'une Maison*, B.O.N., mai 2013

\* *Bernières-sur-Mer pendant la Grande Guerre 1914-1918*, B.O.N., juin 2014

\* *Aquarelles Louis Harant, Bernières-sur-Mer et Côte normande, 1825-1925*, B.O.N., mai 2016

\* *Dictionnaire des Rues de Bernières-sur-Mer*, B.O.N., juin 2018

## **Autres publications de B.O.N.**

\* **Pierre Emile BERTHELEMY**, recueil de 24 pages en en couleurs

\* **Mémoire d'une Epoque, tome 2 « Mer et Plage »**, recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939

\* **Cartes postales**: Reproduction de cartes anciennes et contemporaines en couleurs

\* **Itinéraires du patrimoine : N.D. de BERNIÈRES**

Plaquette sur l'église de Bernières en couleur réalisée en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie

\* ***Cheminement des Canadiens le 6 juin 1944 dans Bernières***

Livret de 8 pages en couleurs et avec plan retraçant la progression des Canadiens le 6 juin 1944 dans les rues de Bernières

\* ***A la découverte du patrimoine historique de Bernières***

Livret de 8 pages en couleur set avec plan pour parcourir un itinéraire jalonné de panneaux explicatifs faisant découvrir différents aspects de la richesse patrimoniale de Bernières

***Toutes ces publications sont disponibles au siège de l'Association ainsi qu'en différents autres points (liste sur demande).***

## Sommaire

- 2 - Réflexions sur une politique de mise en valeur du patrimoine ...
- 11 - Les activités de l'été 2020
- 14 - Le lavoir de Bernières, une longue gestation
- 20 - Anciennes monnaies au Cap Romain
- 24 - La vélocipédie à Bernières, seconde partie
- 27 - Miam miam !
- 28 - Comment sommes-nous arrivés à Bernières ?
- 30 - Un chancre du patois normand, Marcel Min
- 31- Buvoons du cidre et pêchons en patoisant

### BERNIÈRES OPTIQUE NOUVELLE

Association régie par la loi de 1901

Siège social :

114, rue du Rgt de la Chaudière  
14990 - Bernières-sur-Mer

[www.bernieresoptiquenouvelle.fr](http://www.bernieresoptiquenouvelle.fr)

Composition du Bureau :

- \* Président : Jean-Paul MAYER
- \* Vice-présidentes : Annie FLOCH  
Annie de GERY
- \* Secrétaire : Jacqueline BEFN
- \* Secrétaire adj. : Marie-Christine MALENFANT
- \* Trésorier : Claude BIZIOÛ
- \* Rédacteur en chef et maquette : Jean-Paul MAYER

\* Rédacteurs :

Claude GEHN - Annie de GERY - Jacques LEFOIN - Marie-Christine MALENFANT - Nicolas MATHIEU - Jean-Paul MAYER - Myriam MOULIN -

Imprimeur : IMB  
RCS Caen 418707659  
ZI, 7 rue de la Résistance  
14440 - BAYEUX  
Tél. : 02 31 51 63 20

## Editorial

**D**epuis plus de 28 années, notre association œuvre pour la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine. C'est ainsi qu'elle a élaboré le document présenté ici et que nous avons remis officiellement et commenté le 14 novembre dernier au Maire de Bernières.

A l'occasion du récent changement de l'équipe municipale, il nous a paru opportun de lui faire part de nos réflexions sur la mise en place d'une véritable politique de mise en valeur et de développement de notre patrimoine architectural, urbain et environnemental bernierais.

Cette mise en place revêt un réel degré d'urgence lorsque l'on observe certains travaux, tels ceux conduits sur l'ex-camping *Le Havre de Bernières* à l'ouest, ou certains projets, comme celui du Parc Résidentiel de Loisirs (PRL) à l'est, suscitant bien des interrogations, sinon des critiques quant au respect des réglementations existantes. Ce ne sont là que deux exemples, et non des moindres, parmi bien d'autres.

Nous publions bien sûr le compte rendu qu'a fait la Mairie de cette réunion du 14 novembre qui prend en considération les réflexions remises.

Nous sommes bien sûr à la disposition de chacun pour expliciter ces réflexions et répondre aux éventuelles interrogations. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des suites concrètes qui seront données, nous l'espérons, à ce rapport.

En attendant, bonne lecture et surtout, prenez bien soin de vous en ces périodes ... un peu difficiles ! Et, dans la mesure du possible, de très bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Jean-Paul MAYER

Bernières Optique Nouvelle N° 57 décembre 2020

## Environnement

### REFLEXIONS SUR UNE POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT DE NOTRE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET ENVIRONNEMENTAL BERNIERAIS

*Tel est le titre du document remis au Maire de Bernières le 14 novembre dernier.*

**B**ernières-sur-Mer fait partie des 8 communes du Calvados classées « **Site Patrimonial Remarquable** » - SPR -. Il s'agit là d'un atout à la fois fantastique et fragile.

Le patrimoine est en effet un outil de rayonnement et de développement économique vers des activités à fort contenu de services. Une politique patrimoniale doit prendre en compte les problématiques du cadre de vie, urbain et paysager, ainsi que la politique de l'environnement. Sans cette vision globale, la politique patrimoniale serait vouée au « bricolage ».

Cette préoccupation est un facteur important pour sauver l'économie locale, créer des emplois, du lien social, faire renaître des territoires qui s'endorment et affirmer leur identité. L'image du développement et de la réussite des Journées Européennes du Patrimoine dans la commune montre que le germe existe, qu'il convient de l'enrichir et de le faire évoluer. Les années 2000 ont vu le succès de nombreuses communes dans la pratique de ces politiques à travers le territoire national.

Il serait dommage que Bernières passe à côté. Doté d'un patrimoine exceptionnel qui a survécu jusqu'à aujourd'hui, il est important de l'entretenir et de l'enrichir.

Les outils réglementaires existent (PLU et AVAP<sup>1</sup>.) Il convient de mobiliser les élus, le personnel communal ainsi que la population pour faire naître un sentiment de fierté et de vigilance, responsabilisant chacun d'entre nous.

Une grande partie de notre commune se trouve située dans le périmètre de protection de l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), actuellement labellisée SPR – (Site Patrimonial Remarquable).

Cette zone doit être gérée suivant le règlement qui a été élaboré conjointement par les services de l'Etat et par la Municipalité, puis approuvé après enquête publique.

L'étude de l'AVAP et son règlement doivent être portés à la connaissance des élus et des employés municipaux. Dans ses aménagements, la Municipalité se doit de suivre les prescriptions et les recommandations de l'AVAP en donnant l'exemple à chacun.

Par ailleurs, le règlement du PLU sur l'ensemble de la commune est précis. Il nous semble évident que pour valoriser notre patrimoine local, c'est l'ensemble du territoire communal qui doit être considéré avec soin et en cohérence avec le SPR. Cela exige responsabilisation et vigilance.

C'est pour cela que nous proposons :

**\* La création d'une Commission du Cadre de Vie en charge de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement.**

La gestion de l'urbanisme dans un site protégé et dans ses abords demande des connaissances spécifiques dans les domaines comme l'architecture ancienne, la mise en œuvre des matériaux, la réglementation, etc... Il nous semble **indispensable** que cette commission soit organisée à Bernières.

<sup>1</sup> Cf B.O.N. n° 50, juin 2017, p.11 et suiv.

**\* La formation des élus et des employés municipaux aux problèmes de mise en valeur de patrimoine.**

Pour mettre en place un tel dispositif, il faudrait se rapprocher du CAUE – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement – qui est LE service compétent au niveau départemental. Son conseil est accessible à un public varié : aux particuliers, aux élus ou services de l'Etat, aux professionnels (architectes, artisans...), aux enseignants.

Ainsi le CAUE pourrait participer à :

**\* L'organisation de conférences-débats de sensibilisation du grand public aux différents aspects de la mise en valeur du patrimoine ou de la mise en place des projets patrimoniaux et ainsi que d'autres actions pédagogiques.**

**\* Aider les services municipaux dans l'élaboration de documents pédagogiques sur le règlement du PLU et du SPR, les éléments architecturaux à protéger, les fiches techniques pour les travaux de construction et de restauration.**

Ces documents devraient être largement diffusés. A noter que certains documents existent déjà et sont accessibles au siège du CAUE à Caen<sup>2</sup>.

Quant aux habitants de Bernières, il apparaît qu'une partie ne soit pas sensible à l'importance de la protection de leur cadre de vie.

Aussi nous semble-t-il important de multiplier les actions de sensibilisation. C'est pourquoi nous proposons :

**\* La création dans le bulletin municipal d'une page (ou plus) consacrée au patrimoine local et à la protection de l'environnement, sous forme, par exemple, de photos commentées montrant des éléments protégés par l'étude de l'AVAP, tels qu'un portail, une maison, un puits ou une réalisation nouvelle exemplaire.**

**\* L'organisation de concours photos, d'expositions ....**

**Bnières Optique Nouvelle**, association dont la préoccupation, depuis plus de 28 ans, est de veiller à la sauvegarde et la mise en valeur de patrimoine bernierais, qui est à l'origine des mesures de protection sur la commune (la première du département à s'être dotée d'une ZPPAU), souhaite aujourd'hui encore contribuer à la définition de la politique de la nouvelle municipalité dans le domaine du patrimoine architectural, urbain et paysager. Pour cela, elle met à disposition les compétences de ses membres qui comptent parmi eux architecte-ingénieur, architecte du Patrimoine ou encore conservateur général du Patrimoine.

Les monuments historiques, les grandes demeures, les maisons de maîtres et l'architecture locale de qualité dite « d'accompagnement » demandent à être valorisés. Suivant l'importance des bâtiments, des actions différentes doivent être entreprises.

C'est pourquoi nous formulons quelques observations et propositions concernant plusieurs points essentiels dans Bernières :

---

<sup>2</sup> [www.caue14.fr](http://www.caue14.fr) 28, rue Saint-Jean, 14000 Caen

### \* L'ÉGLISE DE LA NATIVITE DE NOTRE-DAME :

Concernant ce bâtiment communal emblématique, inscrit sur la première liste de classement des Monuments Historiques de 1840, le plus urgent nous semble être la **mise en place d'une véritable stratégie de sauvegarde**.

Insuffisamment entretenu par les municipalités précédentes, ce bâtiment nécessite, tant des travaux d'entretien immédiats que l'intervention de spécialistes.

Dans ce dossier qui devrait être la priorité absolue, il y aurait plusieurs étapes :

- Contact avec la DRAC pour préparer le dossier administratif et technique (*ce qui vient d'être fait avec le soutien de BON*).
- Désignation d'un architecte du Patrimoine pour actualiser le diagnostic sanitaire du bâtiment effectué il y a environ 10 ans.
- Réalisation de travaux d'urgence à effectuer par la municipalité, tels nettoyage des chenaux et gargouilles, démoussage/désherbage des toitures, remplacement de tuiles manquantes ...
- Création d'une association d'utilité publique (changement de statut de BON par exemple) permettant de capitaliser l'épargne privée défiscalisée qui pourrait contribuer au financement du programme de travaux au côté des intervenants institutionnels.

### \* TISSU URBAIN :

Il y a à Bernières plusieurs ensembles de bâtiments remarquables qui structurent le tissu urbain. Le nouveau panneau réalisé et financé par BON, installé place du 6-Juin, indique l'emplacement d'un grand nombre d'entre eux.

Souvent ces propriétés sont peu visibles et de l'extérieur, on ne peut apprécier que leurs murs et leurs portails.

Pour une meilleure lecture du patrimoine local, il nous semble intéressant :

- **De faire installer des panonceaux sur rue, signalant l'intérêt du bâtiment.**

Un courrier de la Mairie adressé à leurs propriétaires pourrait les inciter à adhérer à des associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine et d'afficher leur affiliation (MH, Demeure Historique – D.H. -, Vieilles Maisons Françaises –VMF- ou autres).

Dans le village, de nombreuses maisons, ainsi que des éléments architecturaux (anciens puits, portails monumentaux...) de qualité ont été répertoriés dans le cadre de l'étude de la ZPPAUP et repris dans l'AVAP.

Ces sont des exemples de l'architecture dite « d'accompagnement » essentiels à la mise en valeur du cadre de vie. Leur maintien ainsi que leur entretien sont indispensables pour la sauvegarde de l'identité de Bernières.

A ce titre, il faudrait envisager :

- **De notifier aux propriétaires que leurs maisons sont protégées à l'échelle locale**
- **Des actions pour la sauvegarde et mise en valeur des hauts murs anciens en plaquette de pierre de Caen**

Certains travaux de restauration sur les constructions anciennes (ravalement de façades, mise en place de nouvelles menuiseries, réfection de murs...) situées dans le périmètre de protection peuvent donner

droit à des déductions fiscales, dès lors que le dossier est retenu et labellisé par la Fondation du Patrimoine.

- **Une diffusion d'informations sur la Fondation du Patrimoine, sur son rôle financier et technique, ceci, dans le journal municipal et à nouveau dans la revue de BON<sup>3</sup>.**
- **Une signalisation aux entrées de Bernières des labels SPR (Site Patrimonial Remarquable) et MH (Monument Historique) – action déjà en cours sur proposition de BON.**

#### \* **ESPACES BOISES - PERMEABILISATION DES SOLS - PAYSAGE :**

Par rapport aux autres communes sur la côte, Bernières se distinguait par un couvert végétal haut et dense. La silhouette caractéristique de Bernières, vue de loin, était depuis toujours une masse de verdure dont émergeait la silhouette élancée du clocher de l'église.

Avec la disparition progressive de vieux arbres côté ouest, la construction à l'entrée de village de lotissements au sud et à l'est, cette caractéristique est en train de disparaître.

Le vieillissement et la coupe des arbres de hautes tiges n'ont été accompagnés d'aucune politique programmée de boisement.

Ces arbres participent non seulement au paysage de Bernières mais aussi à l'équilibre hydraulique en diminuant par leur consommation d'eau les risques d'inondations.

Aussi conviendrait-il de prévoir :

- **Le repérage des arbres remarquables**
- **La notification aux propriétaires de l'existence sur leur propriété des espaces boisés classés avec l'obligation de replanter,**
- **Un programme municipal stimulant les plantations d'arbres de variétés locales telles que précisées dans le PLU et l'AVAP en partenariat avec des organismes financeurs.**

Une autre démarche pourrait y être associée :

- **Des actions en faveur de la végétalisation et perméabilisation des sols**

Dans ce domaine, la commune devrait donner l'exemple.

L'eau doit normalement pouvoir s'infiltrer directement dans le sol. Lorsque le sol est imperméabilisé, le ruissellement se fait alors vers les réseaux d'eaux pluviales.

Dans les aménagements urbains, le sol d'un parking ou d'une cour doit être perméable pour favoriser l'écoulement naturel des eaux.

Les aménagements récents devant l'ancienne Mairie, les parkings créés en face d'Intermarché, l'aménagement de la place du 6-juin complètement minéralisée, ou encore l'aménagement de la place d'Ensingén, ne prennent pas en compte ces paramètres ! Le règlement de l'AVAP est sur ce point très précis et l'on peut s'étonner de telles réalisations municipales sur des endroits remarquables de notre cadre de vie.

De plus ils introduisent dans le village de grandes surfaces sombres, monochromes, sans aucun charme qui ne s'accordent pas avec l'architecture existante. De surcroît, ces revêtements sont souvent coulés contre les maçonneries anciennes et y introduisent l'humidité.

---

<sup>3</sup> Cf B.O.N. n° 46, juin 2015, p.16 et suiv.

Le rôle de la commune consiste également à faire évoluer et respecter la réglementation actuelle, trop permissive dans ce domaine, et à contrôler les superficies imperméables aménagées sur les terrains privés.

Dans l'espace urbain de Bernières, nombreux sont les éléments qui nuisent à la bonne perception de l'ensemble du paysage urbain. C'est surtout une trop grande diversité de formes, de couleurs, de matières **qui porte atteinte au paysage et ne respecte pas la réglementation en vigueur sur la commune.**

L'idée est de se différencier des autres communes de la côte et de rechercher une certaine unité dans les aménagements urbains, par exemple pour le mobilier urbain : choisir pour toute la commune un seul modèle de bancs, de potelets, de bacs à fleurs, d'abris-bus etc. Mais aussi au niveau privé, d'apporter une meilleure vigilance dans la réalisation des travaux de particuliers.

Il conviendrait de :

- **Renforcer les dispositifs formant l'identité paysagère de Bernières**
- **Recommander un nombre limité d'essences d'arbres indigènes, de compositions végétales, de couleurs, de matières de matériaux de construction et de revêtements, d'éléments de mobilier urbain et de publicité**
- **Débarrasser l'espace public d'éléments désordonnés qui nuisent visuellement à la perception du patrimoine** : par exemple les panneaux publicitaires accrochés aux clôtures de la Crieux, ou encore les équipements du marchand de légumes, particulièrement inesthétiques, qui restent toute l'année au bord de la route au nord du Marais de la Rive et situés ...à l'intérieur du périmètre du SPR !
- **Surveiller les travaux en cours** : de nombreuses réalisations privées récentes ne respectent pas la réglementation. La partie règlementaire de PLU et de l'AVAP est cependant assez précise. Elle impose des matériaux, leur mise en œuvre, les formes, les couleurs. Et pourtant on voit apparaître ici et là du carrelage en façade, des revêtements hétéroclites en pierre collée sur les clôtures, des menuiseries inappropriées, des murs non enduits.  
**A se demander si quelqu'un contrôle les travaux récents et leur conformité avec les autorisations ? Et si oui, des procès-verbaux ont-ils été dressés ?**
- **Obliger les finitions imposées par le règlement** comme par exemple la pose de l'enduit sur le mur en parpaing en face de la Luzerne, ce qui semble être une véritable provocation !

#### **\* DEMARCHES et PROJETS en COURS :**

Quelques questions :

### **1 - Le Périmètre délimité des abords (PDA)**

Le périmètre de protection défini par la ZPPAUP a été élargi récemment par l'étude de l'AVAP. La municipalité précédente, après avoir voté le nouveau périmètre, a essayé ensuite de le réduire<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Cf B.O.N. n°56, juin 2020, p. 2 et suiv.

L'enquête publique a montré l'hostilité des habitants envers la création de PDA et leur attachement au périmètre élargi.

- **La mise en place de PDA est-elle définitivement abandonnée ?**

Nous renouvelons notre inquiétude par rapport à ce type de démarche qui tente de réduire le territoire où s'applique un règlement défendant le cadre de vie.

Ce règlement est un outil de gestion à l'intérieur d'un périmètre donné ; en cas de projets, il permet d'imposer au pétitionnaire certaines règles qui vont dans le sens de la protection et de la mise en valeur du patrimoine.

## **2 – Les nouveaux aménagements du *Havre de Bernières* ont-ils été autorisés ?**

Les aménagements récents du terrain du camping créent des polémiques. Le site a été complètement modifié. Pourtant classé « dans les entités à dominante paysagère et environnementale à préserver ou à améliorer » et qualifié « d'espace de loisir à dominante végétale », nous assistons à des coupes importantes d'arbres et à l'arrivée massive de nouvelles habitations avec des terrasses. Il y a eu également d'importants aménagements en surface. L'emprise au sol de terrain végétalisé a très fortement diminué.

### **Aussi B.O.N. s'inquiète-t-elle de ces nouveaux aménagements, de leur ampleur, du projet (s'il y en a un) et du déroulement des opérations.**

Ces aménagements réalisés petit à petit laissent planer un doute quant au rôle de la municipalité.

Nous avons l'impression qu'il s'agit d'aménagements effectués sans autorisations préalables et régularisés par la suite selon des critères inexplicables ... et inexplicables.

Si tel est le cas, cette démarche est inadmissible. Une municipalité en charge d'un SPR ne peut pas cautionner une telle manière de faire.

Le propriétaire du camping devrait, comme chaque habitant de Bernières, déposer un dossier administratif, obtenir l'accord et seulement après, commencer les travaux. La loi est la même pour tout le monde.

A sa création, le camping a fait l'objet d'une étude paysagère. Et c'est ainsi qu'une nouvelle entité à dominante végétale a été intégrée dans le périmètre de protection pour créer un écran végétal à l'entrée de village. Cette qualité-là a peu à peu disparu.

### **Y-a-t-il eu une nouvelle étude paysagère et une étude préalable d'impact concernant les modifications apportées sur ce terrain ?**

### **Existe-il un projet d'aménagement de l'ensemble auquel une autorisation aurait été accordée par l'ABF et par la municipalité ?**

### **Les équipements nécessaires à l'accueil d'un grand nombre de touristes, comme les branchements des EU/EV ou la collecte des déchets, ont-ils été autorisés et réalisés ?**

Nous rappelons à nouveau que ce terrain est classé par l'AVAP « en entité à dominante paysagère et environnementale à préserver ou améliorer » et qu'il est qualifié « d'espace de loisir à dominante végétale ».

Etant donné le nombre de « mobil-homes » avec terrasses littéralement « entassés » sur ce terrain, nous ne sommes pas du tout persuadés que la dominante végétale soit bien respectée.

Suite aux coupes d'arbres, l'entrée du camping avec ses panneaux publicitaires criards, ses drapeaux très agressifs ainsi que les tentes qui y sont érigées, est devenue très visible de la route : l'image de Bernières côté ouest s'en trouve énormément dégradée. Tout comme certains axes de vues sur l'église et sur le site classé de Quintefeuille.

**Nous demandons à la municipalité de défendre l'aspect paysager du camping, d'être rigoureuse dans le respect de la réglementation et d'agir en conséquence auprès du propriétaire actuel pour exiger les études préalables réglementaires.**

### **3 - Projet du Parc Résidentiel de Loisirs (PRL) à l'entrée est de Bernières :**

Le dossier bien illustré sur le net annonce un PRL avec les combinaisons de modules possibles de la gamme Socosy Citebois prévu à être assemblés et livrés en 2021.

Quelle publicité pour Bernières ! A l'entrée du village, là exactement où il faudrait annoncer au passant qu'il rentre dans un Site Protégé Remarquable, on propose des maisons préfabriquées en bois sur toutes petites parcelles, d'une architecture pour le moins indigente.

En regardant les dessins de ce projet, on ne peut pas s'empêcher de penser à un camping bis. Même raisonnement dans la composition d'ensemble, même type d'habitations, sauf qu'ici il s'agit ici d'accession à la propriété.

**Ce projet semble être un grand malentendu.**

Plusieurs questions se posent :

**\* Y-a-t-il eu une étude préalable dont le résultat préconisait ce type d'aménagements ?**

**\* Y-a-t-il eu une volonté municipale de vouloir se doter d'un nouveau quartier (car 54 lots, c'est un quartier) complètement indépendant, sans aucune qualité urbaine ni environnementale ? Il s'agit d'un agglomérat de petites maisons, d'un seul niveau avec des petites terrasses.**

Il faut savoir que les résidences de loisirs se transforment très souvent au fil du temps en quartier d'habitation à l'année. Cet ensemble pourrait donc un jour devenir un quartier de Bernières<sup>5</sup>.

**\* Faut-il vraiment introduire dans un village qui est un SPR connu pour ses belles maisons et murs anciens en plaquettes de pierres, un ensemble de constructions médiocres, en bois, dont l'architecture fait tache dans son environnement ?**

B.O.N. insiste sur le fait que ce projet se trouve à l'entrée de village, près de la propriété de la Luzerne qui est inscrite au titre des Monuments Historiques.

Côté est, le terrain est bordé par un mur protégé et le projet présenté ne semble pas le maintenir.

Il existe également une co-visibilité de cette opération avec l'église, principal monument de Bernières.

De surcroît, la partie nord du terrain se trouve dans le périmètre de SPR.

---

<sup>5</sup> Au moment où nous publions ce document, nous apprenons avec satisfaction que l'architecte des Bâtiments de France (A.B.F.) vient de rendre un avis défavorable sur ce projet, suivi en cela par la Municipalité.

A tous ces titres, l'élaboration de ce projet aurait dû nécessiter un soin particulier et requérir également l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

**Nous souhaitons que la municipalité abandonne ce projet et, dans l'avenir, soit plus exigeante auprès des maîtres d'ouvrage, concepteurs et développeurs car il n'y a pas de place dans un Site Protégé Remarquable pour les projets médiocres.**

De façon plus générale, il serait souhaitable que la nouvelle équipe municipale, pleine de promesses, définisse rapidement une véritable politique de mise en valeur et de développement de notre patrimoine architectural, urbain et environnemental. Et pour cela, B.O.N. est tout à fait prête à y contribuer en y apportant ses quelques compétences.

---

## **Rencontre entre BON et Monsieur le Maire de Bernières-sur-Mer le 14 novembre dernier**

**Compte rendu établi par la Municipalité, fidèlement reproduit ici**

L'objectif de la réunion, à l'initiative de BON, était de partager des préoccupations sur le patrimoine, faire un point de situation et proposer un ensemble d'actions concrètes. A terme, il pourrait être envisagé une convention entre la mairie et BON reconnaissant :

- leur contribution dans la sauvegarde du patrimoine,
- la promotion faite bénévolement de Bernières-sur-Mer (visites régulières du village, de l'église),
- la valorisation de Bernières-sur-Mer (panneaux en lave émaillée, panneau synoptique)
- la mise à disposition d'expertises

Les démarches proposées par BON sont :

- La création d'une Commission du Cadre de Vie en charge de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement.
- La formation sur la mise en valeur de patrimoine en coordination avec le CAUE
- La mise en place d'une stratégie de sauvegarde de l'église de Bernières-sur-Mer
- Une lecture cohérente du patrimoine local avec par exemple
- Une valorisation des espaces boisés et du paysage par
- Renforcer la caractéristique de Bernières-sur-Mer en apportant une harmonie et une unité qui la différencie des autres bourgs de la communauté de communes
- La visite effectuée par BON aux membres du Conseil Municipal
- Point de situation sur des projets actuels :
  - Le Périmètre Délimité des Abords (PDA)
  - Les nouveaux aménagements du Havre de Bernières
  - Le projet du Parc Résidentiel de Loisirs (PRL) à l'entrée est de Bernières

Les différents points ont été actés, feront l'objet de travaux ultérieurs sur une mise en place éventuelle.

Depuis l'installation de l'équipe municipale, il y a moins de 6 mois, le Maire informe BON que le patrimoine a été un axe de travail parmi l'ensemble des sujets sur lesquels il a été nécessaire de travailler et de remettre les équipes en place suite notamment au premier déconfinement. Des chantiers ont déjà

été initiés par la mairie avec des actions en cours de réalisation sans avoir encore tout fait, la route est longue. En 6 mois il semble difficile de faire tout ce qui aurait pu être fait depuis 20 ans. Le Maire souligne déjà les points suivants

- Une prise de contact actions initiée par la Mairie avec la Fondation du Patrimoine pour élaborer un début de stratégie sur le patrimoine de Bernières. BON a été invité par la mairie aussi pour partager ce sujet
- Une reprise de contact par la Mairie avec les monuments historiques initiée sur l'église de Bernières-sur-Mer permettant la mise en perspective sur plusieurs années d'un projet de sauvegarde dépendant des investissements et ressources nécessaires. La Mairie a sollicité l'appui de BON pour apporter de l'expertise terrain sur ce dossier
- Une convention avec BON a été signée dès juillet valorisant le patrimoine global de Bernières par le développement du panneau synoptique en échange d'un don par BON à la mairie. La Mairie a réservé une place a débuté les travaux depuis le mois d'octobre en attendant de recevoir le panneau synoptique.
- Une série d'information sur le patrimoine a été inséré dans le bulletin municipal qui a débutée lors du dernier bulletin et est prévue d'être reconduite dans les prochains bulletins,
- L'existence d'un projet de signalisation aux entrées de Bernières des labels SPR
- Une prise de conscience que les équipes actuelles n'apportaient pas le niveau de surveillance nécessaire sur les travaux de particuliers dans le SPR de Bernières-sur-Mer
- Des notifications réalisées à des propriétaires
  - de l'existence des espaces boisés classés,
  - de l'obligation de formalités urbanistiques
  - de la nécessité de finaliser les travaux
  - Sur la non-conformité des travaux avec les projets déposés
- Une étude en en cours sur la création d'une commission SPR après avis des ABF
- Un projet d'information du public sur les éléments patrimoniaux et réglementaires prévu en T4 2020 mais a été reporté compte tenu du contexte
- La continuité de la mise à disposition des dernières versions des documents urbanistiques (PPRL, PLU, AVAP...) sur le site de la mairie qui reprend des recommandations végétales, de couleurs de matériaux de construction et de revêtements, ....
- Des travaux d'études été initiés avec le CAUE

#### Sur les projets spécifiques

- Le Périmètre délimité des abords (PDA). Le PDA est une servitude d'urbanisme qui n'apportait pas plus d'obligations que l'AVAP qui est plus restrictive mais se substituait à l'AVAP sur les zones concernées. Le PDA a fait l'objet d'une enquête public au début de l'année 2020. Suite aux conclusions du commissaire enquêteur début 2020, le PDA a été mis en cohérence avec le zonage de l'AVAP pour ne faire qu'un sur recommandation des ABF. Ce PDA conforme aux recommandations des ABF et du commissaire enquêteur a été adopté en conseil municipal au premier semestre 2020 et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'application début novembre 2020
- Les nouveaux aménagements du Havre de Bernières ont fait l'objet de demandes auprès des ABF avec plusieurs visites sur place notamment de la DDTM
- Le projet du Parc Résidentiel de Loisirs (PRL) à l'entrée est de Bernières qui a fait la demande d'un Permis d'Aménager qui a été refusé par la mairie fin octobre 2020.

## LES ACTIVITES DE L'ETE 2020

Par Annie de GERY

L'été en réalité n'a pas été très actif, bouleversé par la pandémie :

- \* La conférence de Maurice Fichet sur les Origines de la langue normande, prévue le 10 avril, a été annulée,
- \* « Pierres en lumières » prévu le 16 mai a été reporté au 3 octobre,
- \* La sortie des adhérents habituellement fin juin a été supprimée.

Cependant tout en restant « sur le droit chemin de la précaution » nous avons pu maintenir les traditionnelles **Rencontres annuelles** ; le beau temps de ce 11 juillet permettait l'éparpillement en plein air des amis de B.O.N. dans les jardins de l'ancienne mairie. Un buffet, en accord avec les règles individuelles, a tout de même été dressé ... et apprécié !

**Les visites du bourg et de l'église** ont été doublées afin de limiter le nombre de visiteurs à chacune des visites. Elles ont eu lieu dans le bourg chaque dimanche de juillet et août et chaque samedi dans l'église; avec masque et précautions d'usage bien sûr.

### Les Journées européennes du Patrimoine (JEP).

Deux sites à Bernières étaient proposés aux visiteurs les 19 et 20 septembre :

L'église, bien sûr, notre monument « phare » et historique avec accès réservé, pour ces journées, à cette jolie coursive, le triforium, qui entoure le chœur. Dans l'église, l'immense espace sous la voûte autorisait le groupe de visiteurs. L'accès au triforium s'est fait par de très petits sous-groupes, ce qui désorganisait un peu le cours des commentaires mais les curieux sont restés ! Nous avons reçu soixante-quinze visiteurs.

BERNIÈRES-SUR-MER

<p><b>EGLISE DE LA NATIVITÉ</b> de N.D.</p> <p>M.H. XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles</p> <p>Visites commentées avec accès au triforium</p> <p>Samedi 19 septembre : 15heures Dimanche 20 septembre : 15heures</p> <p>Et dans l'abside</p>		<p><b>PARC DU CHÂTEAU de QUINTEFEUILLE</b></p> <p>Site classé</p> <p>Visites commentées, remise d'un document d'histoire</p> <p>Samedi 19 septembre : 14h30 &amp; 17h30 Dimanche 20 septembre : 11h30 &amp; 17h30</p> <p>Et sur place 300 rue Léopold Lemaire</p>
---	---	---

INFORMATION & EDUCATION  
APPRÉHENSER POUR LE VISIT  
patrimoine de la Normandie





**Le parc du château d Quintefeuille** était à nouveau mis à la disposition d'un public très appétant.



**Minerve** accueille aussi nos visiteurs



La promenade sous les arbres du parc se prolongeait cette année jusque derrière le château dans la friche fleurie, mais auparavant notre conteuse, Myriam Moulin, avait retenu et passionné le visiteur autour de l'histoire et des anecdotes de ce fief ancien.

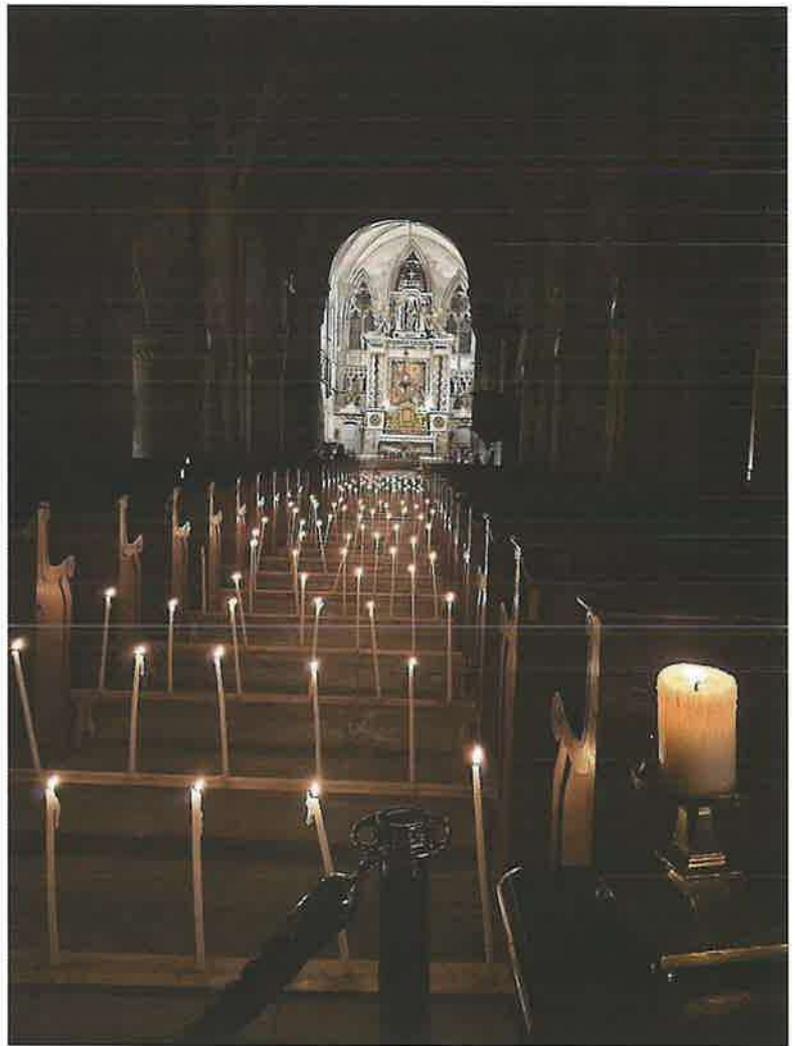
Deux artisans s'étaient installés, le maître cuisinier de l'As de Trèfle qui faisait déguster un mini crumble de pommes. Rudi Dewald, maître tapissier de Bernières, qui présentait étoffes et sièges qu'on aurait pu voir dans les salons de Quintefeuille à sa construction. Il montrait également son art dans le retapissage d'un fauteuil.

Ces deux belles après-midi ont vu défilé 535 personnes.

*Dans le Calvados 36 sites étaient ouverts dans 23 communes, Bernières avec ses deux sites a fait très bonne figure !*



La manifestation **Pierres en Lumières** arrivait enfin, le 3 octobre ; pour les lumières, c'était un avantage car à partir de 21h la nuit tombée favorisait les contrastes. Une toute nouvelle collaboration transformait cette soirée, en effet l'APEC, associations d'anciens élèves amateurs du Conservatoire de Caen, dont Philippe Bertemont, professeur de musique et directeur des études, avait détaché un ensemble de musiciens (Yves Petit, toujours fidèle, au



piano), qui ont accompagné la déambulation dans l'église, joignant l'esthétique musicale à celle de la

pièce médiévale. Leur très vif succès était au rendez-vous ! Ces musiciens ne manqueront pas, ont-ils promis, de revenir à Bernières pour de futurs concerts.

Une vidéo projetait en boucle sur grand écran quelques 200 représentations de l'église.

C'était notre 9<sup>ème</sup> édition de Pierres en Lumières, et nous avons décompté 485 visiteurs. Les visiteurs du soir pouvaient poursuivre leur tour vers le domaine de Quintefeuille qui s'offrait pour la première fois en nocturne par l'illumination de la bâtisse du XVII<sup>ème</sup>, des broderies de buis et des douves.

**Le forum des Associations** à la Salle de la Mer où B.O.N tient régulièrement sa place mais qui a été peu fréquenté cette année pour les raisons que l'on imagine ...

**Les bulletins de B.O.N. :** parution des n°56 en juin et 57 – celui-ci ! – en décembre. Voilà plus de 28 ans que B.O.N. tient le rythme !



# Le lavoir de Bernières, une longue gestation

Par Claude GEHIN

A l'origine, il s'agit d'un lavoir de plein air, installé en marge du routoir - là où le chanvre était mis à rouir - dans le marais qui borde le territoire communal à l'ouest de l'agglomération. Le rinçage du linge s'effectue dans une mare qui sert aussi d'abreuvoir et à toute sorte de nettoyages. L'eau y est souillée par le savon et les saletés et elle véhicule toutes sortes de germes qui

imprègnent le linge. Dépourvu de tout aménagement, le blanchissage s'effectue sur des pierres dans une eau stagnante. Les conditions de travail y sont extrêmement dures. Les mains des femmes plongées dans l'eau froide et parfois glacée sont meurtries, gercées et crevassées. C'est aussi le lieu de tous les cancans et de médisance. Elles s'y rassemblent car l'entraide est importante pour tordre le linge ou l'étendre sur les prairies ...

**L**e XVIII<sup>e</sup> siècle, marqué par les épidémies et épris d'hygiène, est sensibilisé par cette situation. On voit alors se construire les premiers lavoirs.

Bernières n'échappe pas à ce mouvement. Après en avoir délibéré en janvier, c'est le 22 mai 1806 que le maire de la commune, Auguste



— Bernières-sur-Mer (Calvados) - Les Abords du Lavoir — B. F., PARIS



Gliché A. V.  
Coll. L. G. D., St-Pierre-Eglise

Loynet<sup>1</sup>, réquisitionne Jacques Bertrand, entrepreneur à Amblie, pour construire un lavoir autour de la fontaine et de la partie supérieure du routoir. Il mesure 32 pieds [soit 9,75m] de longueur.

Le cahier des charges imposé au prestataire est très précis et donne la composition des murs : 33 pouces d'épaisseur comprenant une maçonnerie en moellons de la carrière d'Orival, montés à la chaux de Fontenay le Pesnel, protégée de part et d'autre par un tablage en plaquettes demi-dures de la même provenance, montées elles aussi à la chaux et jointoyées<sup>2</sup> au ciment Portland. La charpente est en chêne et la couverture en ardoises d'Argences. Ces prescriptions seront reprises systématiquement par la suite.

Cet établissement représente un progrès important pour la population et une ressource financière nouvelle pour la commune car les usagers acquittent bien sûr une taxe !

On ne sait si la construction fut réalisée car, en 1811, la commune profite du passage en Normandie de l'Empereur Napoléon Bonaparte pour solliciter auprès du préfet, sans succès, un financement pour construire un lavoir, une digue pour se protéger des eaux venant de Courseulles et supprimer le routoir.

Car les finances communales sont au plus bas après l'épidémie qui vient de toucher 900 habitants - sur une population de 1400 - et causant la mort de 49 d'entre eux. En outre, le nombre des indigents ne cesse de croître, concernant 59 familles. A titre de précaution sanitaire, on ordonne même la démolition des colombiers.

En 1832, nouvelle épidémie, de choléra cette fois-ci, qui fait 25 morts dans la commune.

Il est décidé, pour donner plus de commodités aux lavandières, de construire un trottoir d'accès à la mare municipale.

En 1838, la famille du percepteur Monsieur Roussel est aussi atteinte par les fièvres et déménage provisoirement à Courseulles où elle y restera. Il en va de même pour le syndic des Gens de Mer, malgré les protestations du conseil municipal du 14 mai 1850 !

Le 7 mars 1847, des travaux de démolition et de reconstruction d'un lavoir sont alors confiés à Monsieur Tourmente, entrepreneur à Courseulles, pour 44 francs. Mais là encore, pas de trace effective de la réalisation. **Photo n°3** représentant le lavoir et la mare sur le cadastre de 1808- 1824.

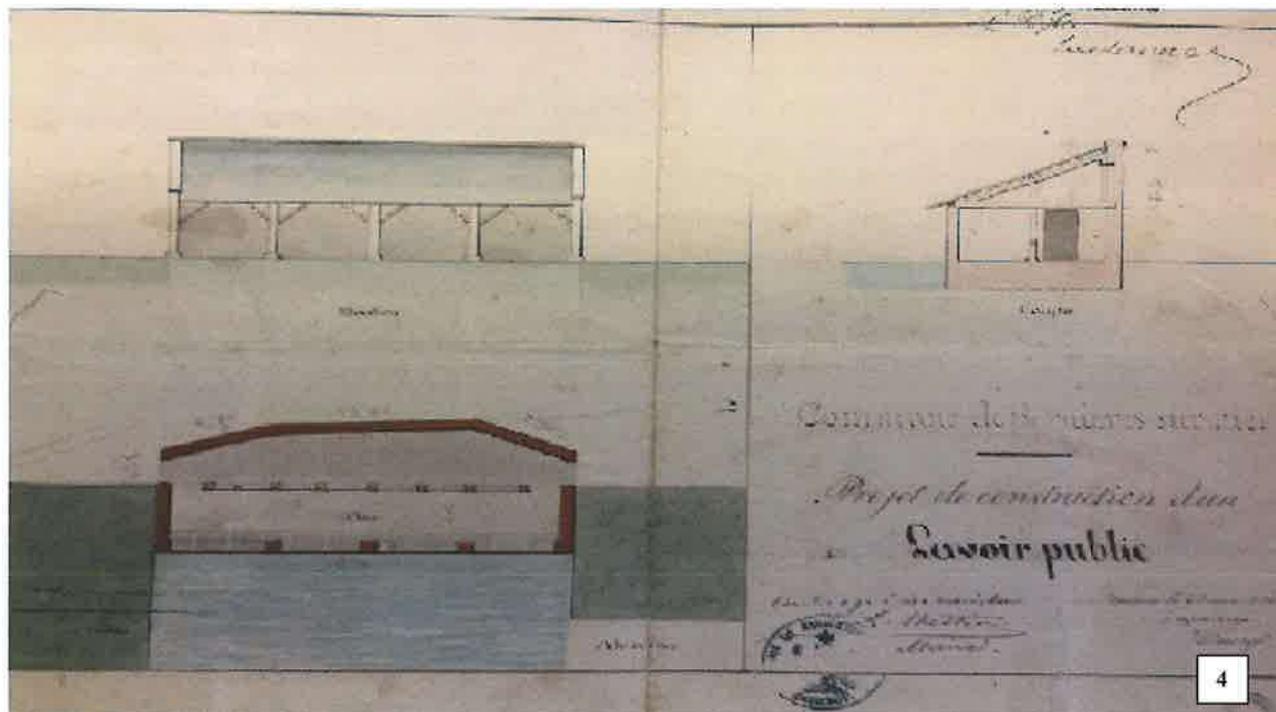
C'est le 12 novembre 1868 que les choses se précisent. Cette décision fait certainement suite à l'obligation légale qui est faite aux communes de construire un lavoir. La loi du 3 février 1851 instaure un crédit spécial pour subventionner à hauteur de 30% la construction des lavoirs publics. Inspirée par l'exemple anglais, cette loi aide aussi au financement des bains publics. C'est un progrès important en matière d'hygiène car la mare devait aussi servir à la baignade.



<sup>1</sup> Voir la liste des maires de Bernières depuis 1790 in B.O.N. n°19, juin 2001, p.3

<sup>2</sup> Ce mode de jointoiement très prisé au XIXe siècle est à l'origine de l'usure prématurée des pierres qui forment le parement des façades exposées sur de nombreux bâtiments

Une nouvelle adjudication a lieu. Le mode de consultation décrit est assez original : les travaux sont adjugés sur la base d'un devis fourni par l'administration des Ponts et Chaussées de Douvres-la-Délivrande. L'adjudicataire a été désigné comme étant celui ayant proposé le rabais le plus important après que trois feux au moins aient été allumés et se soient éteints sans baisse. Le maire Léopold Hettier, propose de retenir l'entreprise Briand pour 1.583 fr.



Le plan des ouvrages ci-dessus (photo n°4) est dressé le 27 novembre après l'adjudication et nous fournit le détail de la construction. Soumis à l'approbation du ministre de l'Agriculture et du Commerce, la commune doit prévoir dans son budget les sommes nécessaires pour obtenir la participation de l'Etat. La réalisation s'avère difficile : la mairie s'est engagée à épuiser le marais et à fournir des barges pour faciliter le travail de l'entreprise sans qu'elle se soit exécutée. De plus, des conseillers municipaux, Messieurs Lefort (épiciers) et Hervé Léguillon, sont venus sur le chantier où ils ont malmené les ouvriers de façon inconvenante et brisé à coup de marteau une partie de construction déjà réalisée.

Le 14 avril, le maire enjoint à l'entreprise de reprendre le travail car le chantier s'est arrêté. Le 15, un monsieur Briant répond par un exploit d'huissier où il rappelle que la direction des travaux est de la responsabilité de Monsieur Niard, agent voyer de l'administration de Douvres et que les conseillers municipaux n'ont pas à donner d'ordre sur le chantier.

Les travaux reprennent ; le lavoir est agrandi à 9,80m, puis à 12m Une chaussée d'accès est aménagée pour 1.426 fr en mai et les ardoises de couvertures sont livrées enfin en juin 1869.

En juin, ce monsieur Briand fait une réclamation car on a retenu sur sa facture la somme de 159 fr :

*"Il m'est fait une réduction comme maçonnerie mal faite pour quelques cailloux qui ne sont pas droits à l'intérieur, les mortiers sont reconnus bons et la maçonnerie solide...et cela me serait une injustice de me faire cette réduction...je m'en rapporte à Monsieur le Maire lorsque j'ai été sollicité pour faire nos travaux vous m'assurâtes Monsieur qu'il ne me serait fait aucune misère".*

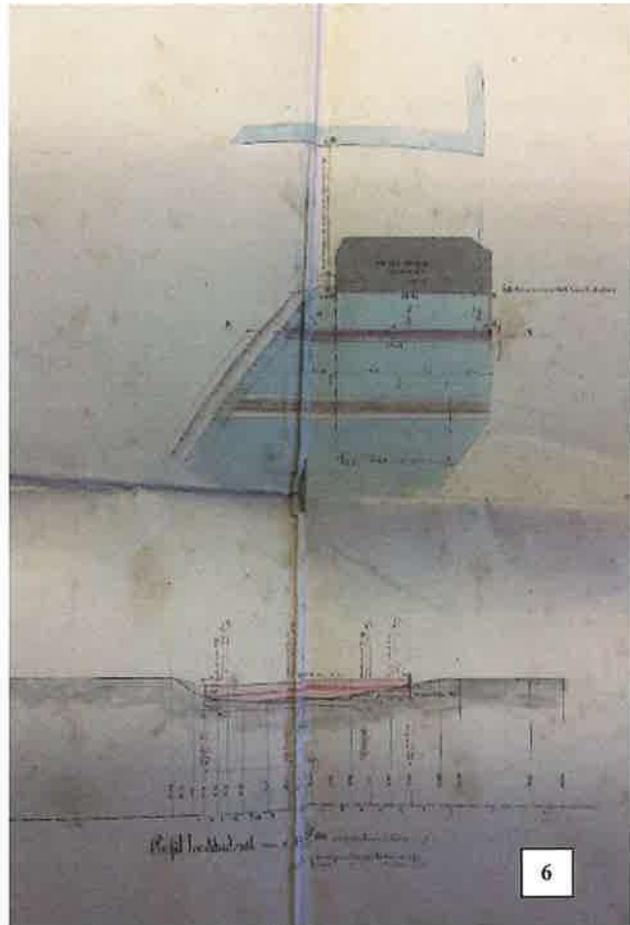
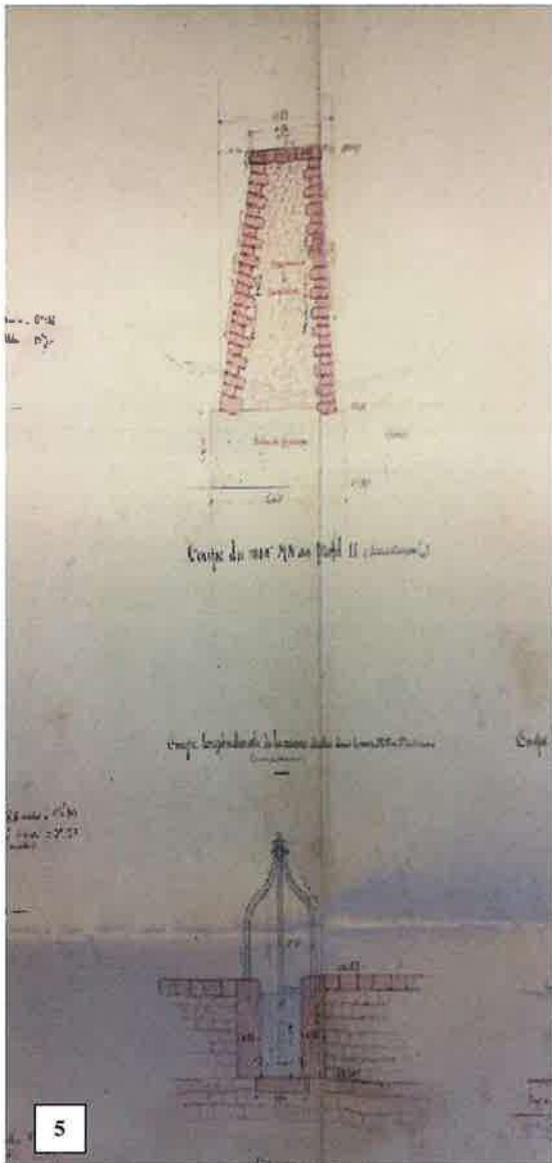
Léopold Hettier, répond par un courrier dont le brouillon se retrouve dans le dossier d'archives :

*"Pour votre intérêt, je vous encourage à accepter le compte tel qu'il a été arrêté par les premiers experts, car j'entends dire de tous cotés et par des hommes compétents, qu'un nouvel arbitrage vous serait moins favorable."*

Les années 1869 et 1877 sont marquées par des impositions extraordinaires pour assurer le complément de financement du lavoir.

Le pavage du chemin d'accès est refait en 1887.

Le lavoir doit être entretenu : en novembre 1891, l'entreprise Dussez de Courseulles installe une buse en sapin rouge pour améliorer l'écoulement de l'eau et le 11 décembre, Monsieur Costel (conducteur des Ponts et Chaussées) de Courseulles, établit un devis pour un aménagement hydraulique sur le marais



autour du lavoir.

Les travaux comprennent un curage de la mare, un remblais en galets de mer, un muret périphérique en moellons couvert de pierres demi- dures montées à la chaux de Fontenay, jointoyées au ciment Portland ; le vannage est en tôle d'acier galvanisée monté sur une charpente en chêne ( photos n°5 et 6 montrant le plan

du nouveau bassin , le détail des digues et de la vanne).

En février 1892, on rajeunit l'enduit du bâtiment. Le pavage du chemin d'accès est repris par Messieurs Houel et Boitard. Le financement de ces travaux est assuré par le produit des amendes de police encaissé par la commune !

Le 20 aout 1899, on procède au curage de l'installation.

En 1901, la municipalité décide de moderniser l'installation qui est toujours alimentée par de l'eau stagnante provenant de la rivière de l'Edit. On décide alors d'un dispositif d'alimentation en eau plus adapté. Pour cela, un puits maçonné est construit - 1,8m de diamètre et 3,5m de profondeur avec un forage de 5,5 m allant jusqu'à la nappe phréatique située à 7m de profondeur. L'eau y est pompée par un mécanisme mu par un moulin à vent situé sur un mat en acier haut de 12 m et stockée dans un château d'eau. Cela permet d'assurer en continu l'alimentation des installations en eau propre. La capacité de l'installation est de 30 m<sup>3</sup> par 24 h. La photo n°7 montre l'équipement réalisé, on y voit les lavandières

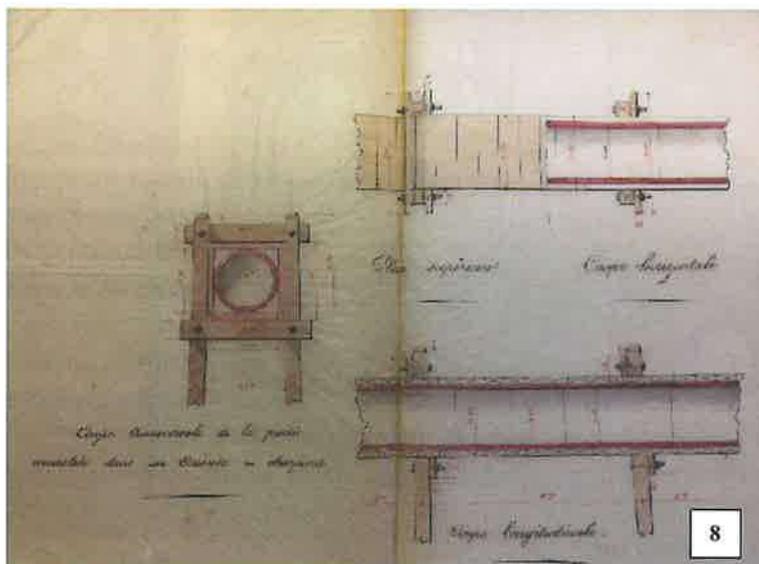
au travail, le mat qui supporte le moulin, le linge qui sèche sur la clôture du puits et une carriole qui repart chargée de la lessive propre vers la maison Bedel.

Félix Duval est déclaré adjudicataire des travaux. Mais la commune, inquiète de l'importance du chantier, fait appel à un ingénieur conseil, Monsieur Binet. Celui-ci sollicite d'autres entreprises de Courseulles en février : Monsieur Foucher qui est écarté et Monsieur Bazin qui fait une proposition plus avantageuse.

Finalement le 20 juin 1902, Monsieur Duval s'associe avec un Monsieur Bence et ils remportent le contrat. Les travaux se déroulent durant l'été et sont réceptionnés en septembre.

Profitant de cette nouvelle source d'eau, la commune crée une compagnie de Sapeurs Pompiers.

En 1909, une buse d'écoulement du trop plein du bassin s'avère nécessaire. L'apport complémentaire d'eau ne s'infiltré plus et la voie de chemin de fer fait barrage : le niveau de la mare augmente de façon inquiétante. Une buse en ciment 40 cm de diamètre est encastrée dans un coffrage en bois revêtu de goudron végétal. L'ensemble conduit l'eau vers la mer à la limite de la commune. L'ouvrage est fixé au sol par des pieux battus à la sonnette. C'est l'entreprise Letourmy Jeune de Bernières qui réalise ces travaux : cette **photo n°8** montre le détail de la buse et son parcours.



En mars 1907, Eugène Letourmy effectue des travaux de réparation et en novembre 1909, c'est au tour de Félix Duval d'en exécuter d'autres pour 397 fr. En 1921, la buse est refaite telle qu'on la connaît encore aujourd'hui (**photo n°9**).

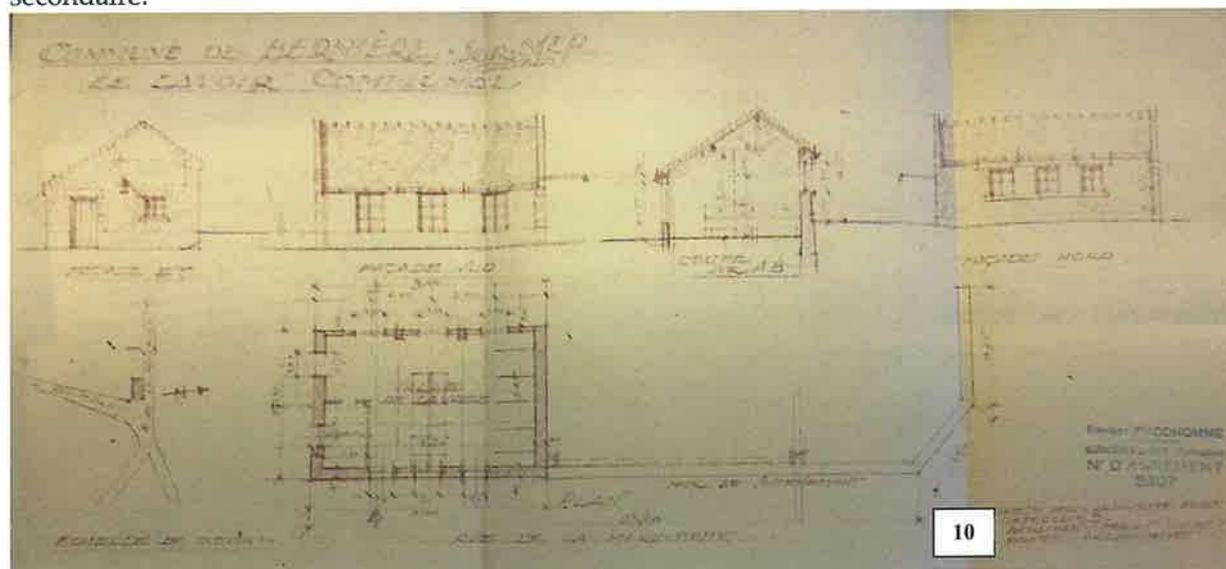
Le 7 juin 1944, une torpille aérienne tombe sur un dépôt de munitions rue de la Marguerite et le lavoir situé à proximité est pulvérisé ! La municipalité hésite à le reconstruire, mais une pétition signée par les 18 agriculteurs de Bernières emporte la décision. Le lavoir n'est pas en effet réservé au seul nettoyage du linge, il sert de réserve d'eau pour l'agriculture et pour la lutte contre l'incendie



En mai 1947, un projet de reconstruction à l'identique est établi par l'architecte Félix Fauvel en collaboration avec deux ingénieurs, Trouillot et Fauvel (son fils). Cependant la municipalité le juge trop spartiate. Monsieur Fauvel reprend le projet d'Ernest Prod'homme, membre du conseil municipal et architecte, qui a le mérite d'être un bâtiment fermé qui procure un abri contre les intempéries (photo n° 10). Et le permis est accordé le 27 juillet 1948.

Les travaux démarrent en février 1949 et sont exécutés par Victor Moulin, entrepreneur à Bernières. Le bâtiment ne sera achevé qu'en 1953.

Mais les lessiveuses, puis les machines à laver ont fait leur apparition, les agriculteurs ont installés des pompes dans leur propre puits et les pompiers aussi. Le lavoir n'a donc plus d'utilité. Dans les années 70, la mare est comblée, un lotissement voit le jour, le lavoir est vendu et c'est aujourd'hui une résidence secondaire.



#### Bibliographie:

- Archives départementales du Calvados: 926 W 72 –AD 14, 784 edt 49/6.
- Site des Archives départementales: délibérations du conseil municipal et cadastre.
- Extrait du manuscrit d'Hervé Leguillon sur *Bernières après la Révolution*.

# Anciennes monnaies au Cap Romain

Par Nicolas MATHIEU

Le Cap romain qui domine la mer à la jonction des communes de Bernières et Saint-Aubin a été surtout l'objet d'études géologiques, à cause de ses stratifications très visibles. Il est moins connu sur le plan archéologique. Cependant depuis longtemps ce cap est qualifié de « romain ». Pourquoi l'appelle-t-on ainsi ? Simplement parce qu'au cours des siècles on a trouvé souvent des vestiges de l'époque romaine, en creusant le sol à cet endroit, pour une raison ou une autre. C'est bien là qu'une statue gallo-romaine de la déesse-mère a été découverte dans un vieux puits et transférée au musée de Caen, comme le rappelle un article antérieur de B.O.N. [1].

Ici nous nous intéressons à des monnaies romaines découvertes sur place et qui ont été par la suite mentionnées ou décrites dans des revues spécialisées. Les descriptions données de ces monnaies nous donnent des informations sur les empereurs durant les règnes desquels les monnaies avaient cours au Cap romain, ainsi que sur les thèmes sociaux que les revers de ces monnaies exprimaient aux yeux de tous à l'époque. Prises dans leur ensemble, en classant ces monnaies dans un ordre chronologique qui repose sur les dates successives des règnes des empereurs, nous obtenons une estimation de la longueur de la présence romaine à cet endroit.

La source en apparence la plus ancienne concernant la découverte des monnaies date de 1841. Dans une note de recherche publiée dans un recueil des Mémoires des Antiquaires de Normandie [2], il est rapporté que sept pièces de monnaie romaines avaient été trouvées lors du labourage d'une parcelle de terrain qui répond à ce que l'on appelle plus communément le Cap romain. Cette Note a été reprise pratiquement telle quelle plus tard dans un livre de Eugène Liot sur *Langrune et ses environs* [3], avec une précision supplémentaire sur l'endroit. Il est fait allusion dans ce livre à une « delle » de Bernières [4]. Ceci confirme que les pièces se trouvaient bien du côté de la commune de Bernières, d'autant plus que Saint-Aubin en 1840 n'était pas encore institué en commune.

Une troisième source émane d'un article de 1948 de la revue Gallia [5] où il est fait état de trouvailles archéologiques au Cap romain, juste au-delà de la limite de la commune de Bernières, là où commence celle de Saint-Aubin. L'auteur de cet article s'attache surtout à retrouver les structures d'anciennes installations romaines et cherche à les interpréter. Il mentionne aussi les objets trouvés dans le sous-sol et il signale la présence de deux pièces de monnaie qu'il identifie de façon très sommaire.

C'est par cette dernière source qu'il faut commencer à identifier les monnaies trouvées, car l'article de 1948 fait appel à la monnaie la plus ancienne. C'est « une pièce d'argent de Jules César » [6]. Mais l'auteur n'en dit pas plus. Et nous ne savons pas non plus ce qu'elle est devenue. Alors sans vouloir prétendre deviner de laquelle il s'agissait, choisissons à titre purement



Denier République romaine, Jules César  
Source: Futura Sciences. Guerre des Gaules

illustratif une monnaie du temps de César qui a un rapport avec la Gaule. L'effigie de la monnaie choisie représente le symbole de la Clémence, un profil de femme, sa tête avec lauriers, diadème et collier. Le revers est constitué d'un trophée gaulois composé d'un grand bouclier ovale, d'un casque, d'une cuirasse, d'un carnyx et d'une hache à sacrifice, avec [C] AE-SAR pour inscription.

Jules César fut proconsul de la Gaule de 58 à 50 av. J.-C. . Durant son proconsulat, une révolte éclata en 52 av. J.-C., menée par Vercingétorix. Il le combattit à Gergovie, puis à Alésia. On connaît la suite, par ailleurs bien illustrée par le trophée figurant sur le revers de la pièce de monnaie. En contrepartie, la vertu romaine de la Clémence représentée sur l'avvers de la pièce aurait été plutôt rassurante pour les Gaulois.

Maintenant tournons-nous vers les découvertes rapportées dans les Mémoires des Antiquaires de Normandie. Ce sont toutes des monnaies de l'époque impériale. La note des Antiquaires qui en fait l'inventaire ne nous dit pas où elles ont été entreposées une fois trouvées. Mais la note les décrit de façon précise et systématique et indique qu'elles étaient tout à fait courantes à l'époque. Il est alors possible de les rechercher sur les sites numismatiques contemporains et de trouver celles qui se rapprochent le plus des descriptions données par les antiquaires.



**Dupondius de Claude**

Source : Frederic Weber, *Catalogue des Monnaies de l'empire romain*

Dans l'ordre chronologique, la première monnaie est celle du règne de l'empereur Claude (41-54). La note des Antiquaires donne la description suivante : « *Avers* : TI. CLAUDIVS. CAESAR, AVG...TR. P. IMP., sa tête nue à gauche. *Revers* : CERES, AUGVSTA. Cérès [déesse de l'agriculture] assise sur un beau siège, tient de la main droite une poignée d'épis et sur son bras gauche, un grand flambeau. À l'exergue : s. c. (senatus consulto) ». Il est possible de retrouver des monnaies identiques sur les sites contemporains.

La seconde monnaie impériale est celle du règne de Trajan (98-117) décrite ainsi dans les Mémoires : « *Avers* : AE. TRAJA-NO, AUG. GER. DAC. P. M. TR. P, sa tête radiée, à droite. *Revers* : P. Q. R. O. P... S. P. Q. R. Figure assise, tenant de la main droite une patère, au-dessus d'un autel, autour duquel est un serpent (fruste) ». La monnaie retrouvée sur les sites a le même avers.

Bien que l'inscription du revers soit différente, son effigie est conforme à la description des antiquaires. L'image représente la divinité romaine de la Concorde, symbole de la bonne entente désirée entre les citoyens.



**Denier de Trajan**

Source : - Inasta S.p.A. *Monete romane imperiali*

La troisième monnaie citée par les antiquaires date du règne de Marc-Aurèle (138-180) est décrite ainsi : « *Avers* : ... A.E. Tête de Marc-Aurèle, jeune, nue, à droite. *Revers* : R.P. COS.

Figure debout tenant de la droite un bonnet ou des épis, de la gauche une lame ; aux pieds, une figure debout. s. c. (très fruste) ». Le dessin du revers ressemble fortement au symbole de la Pietas. La seule différence est que la Pietas tient dans la main gauche un sceptre et non une lame. Puisque la qualité de la pièce de monnaie est qualifiée de *fruste*, il est très possible qu'il y ait eu confusion entre sceptre et lame.



Sesterce de Marc-Aurèle

Source : Archives, Ancient Coin Club of Los Angeles (ACTA-ACCLA)

Dans ce cas, la pièce de monnaie la plus proche dans les sites numismatiques contemporains est reproduite ci-contre. La Pietas est une vertu de la Rome antique. Elle traduit le devoir ou la dévotion aux dieux, à la famille et même le devoir envers l'État.

Enfin, la note des Antiquaires mentionne trois monnaies du règne de Constantin (306-337). L'une d'entre elles est caractérisée de la façon suivante : « **Avers** : IMP.CONSTANTINUS P. F. AUG. sa tête laurée à droite. **Revers** : SOLI INVICTO. POP.ROM. Le soleil debout, tenant un globe de la main gauche et levant la main droite ». A une exception près dans l'inscription du revers, une monnaie possédant les mêmes critères a été retrouvée dans les sites numismatiques actuels. On lit sur le revers en effet « SOLI IN VICTO COMITI », ce qui signifie « Au soleil vaincu qui m'accompagne ». Le culte du soleil vaincu était répandu dans les milieux militaires.



Follis, monnaie de Constantin-le-Grand

Source: CoinQuest

Que résulte-t-il de ces découvertes pour nous aujourd'hui ? Pas grand-chose du point de vue de leur rareté. Toutes ces monnaies étaient courantes. Plus intéressants sont les thèmes de valeur humaine qu'elles répandaient dans la république romaine, puis l'empire, en circulant presque partout, même jusqu'au Cap romain. Les thèmes sociaux de la Clémence de César, de la Concorde de Trajan, et de la Piétés de Marc-Aurèle sont plus que jamais d'actualité dans notre vie contemporaine.

La référence à Cérès, la déesse de l'agriculture, de la fertilité, et de la prospérité, a été reprise dans la monnaie française. On la retrouve dans les années 30 sous la forme du billet de 300 francs et les années 60 avec la pièce de 5 francs qui représente une femme portant un bonnet phrygien et semant dans les champs au lever du jour.



Thème de Cérès - billet de 300 francs, 1938

Quant au Dieu soleil de Constantin, par une loi datant de 321 l'empereur fit du dimanche, « Jour du Soleil », le jour du repos hebdomadaire pour tous. D'ailleurs les dimanches anglais, *Sun-day*, et allemands, *Sonn-tag*, signifient encore *Jour-[du] Soleil*.

Peut-être plus intéressant pour nous, ces monnaies donnèrent lieu à des transactions multiples dans un endroit situé aux portes du Bernières actuel durant plus de trois siècles. Mais quelles étaient ces activités si durables ? Étaient-elles agricoles, militaires, commerciales? Cela mériterait une recherche plus approfondie.

## Références :

- [1] Voir dans le bulletin B.O.N. n° 38, p.5-7, *Les lecteurs nous écrivent*, la réponse de Jean Cuisenier à la lettre du Dr Jacques Lepoix sur les vestiges du site gallo-romain de Bernières- Saint-Aubin
- [2] Pillet, M.E., *Note sur Saint-Aubin-sur-mer*, Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 2<sup>e</sup> série-second volume, 1840-41, Caen, p. 410-413
- [3] Liot Eugène, *Langrune Saint-Aubin Tailleville*, Document Inédits, Caen, 1895, p. 46-51
- [4] Une delle est une division ancestrale du terroir. Pour plus de détails voir dans l'article *Les Moulins, 1ere Partie : le moulin à vouède*, du Bulletin de B.O.N. n° 20, p.18-20
- [5] Eblé Eugen, *Découvertes à Saint-Aubin-sur-mer (Calvados)*, Gallia CNRS, Vol. 6, No. 2, 1948, p. 365-383
- [6] Eblé, *op. cit.* p. 370

## Une fin d'année bien triste



**Catherine Hentgen**, notre fidèle secrétaire associative durant des années, toujours si souriante, si enjouée, aux tenues multicolores si joyeuses. Toujours si prête à rendre service au sein de B.O.N., elle s'acquittait de toutes les tâches de secrétariat avec bonne humeur, simplicité et dévouement. Profondément attachée à Bernières, elle nous a quittés en octobre dernier et nous exprimons ici à André son mari et toute sa famille toutes nos sincères condoléances.

**Henri Beaudoux** avait adhéré dès la première heure à notre association, il ne manquait aucune de ses Rencontres, aucune de ses sorties annuelles, aucune de ses réunions. Figure bernieraise aux multiples activités extra-professionnelles : les cloches qu'il sonnait il y a bien longtemps, l'horloge de l'église qu'il entretenait si méticuleusement, quelle voix lorsqu'il chantait le *Minuit chrétien*, quel talent lorsqu'il conçut et réalisa la mise en lumière de l'église... Il nous avait confié ses souvenirs d'adolescent de la journée du 6 juin 1944<sup>1</sup>.



Henri nous a quittés le mois dernier, en novembre. A Marie-Christine, Yves et Hervé, ses enfants, à toute sa famille, nous transmettons toute notre sympathie. J-P.M

### DEMANDE D'ADHESION à B.O.N.

Vous désirez encourager notre action et la rendre encore plus efficace, rejoignez-nous et adhérez à notre association : (découpez) ou recopiez cette demande

Nom : .....Prénom .....

Adresse : .....Code postal .....Ville : .....

Téléphone (s) : ..... Courriel : .....

**Adhésion de membre actif : 20 €, ou 30 € pour un couple. Cotisation pour l'année civile en cours**

Retournez cette demande au siège de B.O.N. : 114, rue du Régiment de la Chaudière, 14990 Bernières-sur-Mer

<sup>1</sup> Mémoire du Débarquement, *Nous avons vécu le 6 juin 1944 à Bernières-sur-Mer*, B.O.N. juin 2013, p 46-55

Par Myriam MOULIN

Les élites sont les premières à être tombées amoureuses de la petite reine. Avant les années 1870, le terme de « vélocipède » suggère un engin autorisant la vitesse en procurant des sensations de liberté : Napoléon III, proche de la famille Michaux, donne-t-il à son fils le surnom de « Vélocipède IV » ! Puis dans les années 1890, la nouvelle expression de « bicyclette » évoque les courses. La draisienne et le grand-bi, dont l'usage est difficile, laissent place à une « bécane » plus facile à

utiliser. La presse s'empare du phénomène, des clubs se constituent. Napoléon III équipe les facteurs de cette bicyclette. Au début du XXème siècle, des régiments à vélo sont organisés dans l'armée, sans grand succès d'ailleurs.

Très vite, les élites se désintéressent du vélo dès lors que la voiture se développe. Le vicomte de Milhau, propriétaire du château de Quintefeuille à la fin du XIXème siècle et amoureux de la bicyclette, est lui-même séduit par la voiture.

C'est alors que d'autres classes sociales s'intéressent au vélo. Devenu moins coûteux, les ouvriers des villes peuvent s'offrir un « deux roues ». Dès 1880, Peugeot lance la production de bicyclettes. Des circuits sont alors créés et les masses populaires sont fascinées. Le repos dominical favorise l'achat de vélos qui deviennent de plus en plus populaires. A la fin du siècle, il est de bon ton de se faire photographier avec « sa bécane ».



La famille de Louis Harant à Bernières à la fin du XIXème siècle.



L'histoire sportive de la bicyclette succède au succès commercial dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le changement de vitesse est apparu vers 1860 mais les sportifs refusent d'en faire usage : l'exploit n'en est que plus valorisant ! La bicyclette n'a pas de roue libre, ce qui rend sa conduite plus difficile. Le tour de France de 1903 n'emballe pas vraiment les Français. Mais l'introduction des étapes de montagnes en 1907 et 1908 vont les rassembler autour des « forçats de la route » : les chemins caillouteux et la « bécane » de 20 kg impressionnent les spectateurs !

L'invitation de 1897 à la fête de Charité à Bernières est illustrée par une femme habillée d'une culotte bouffante et enfourchée sur une bicyclette. Image résolument moderne, elle associe l'engouement de la vélocipédie à l'usage familial. La femme, ainsi vêtue, est invitée à profiter des joies que procure « la petite reine ». Cependant, cette idée va à l'encontre des conclusions et conseils des médecins. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, nombre d'entre eux pensent que cette activité favoriserait les crises de folies ou d'hystéries. Plus tard, la littérature médicale évoquera des dangers pour la reproduction humaine ! Ces idées seront tenaces jusqu'à l'entre-deux guerres. La femme doit se contenter du rôle de spectatrice des coureurs, voire d'admiratrice attirée par le corps de ces beaux sportifs<sup>1</sup>.



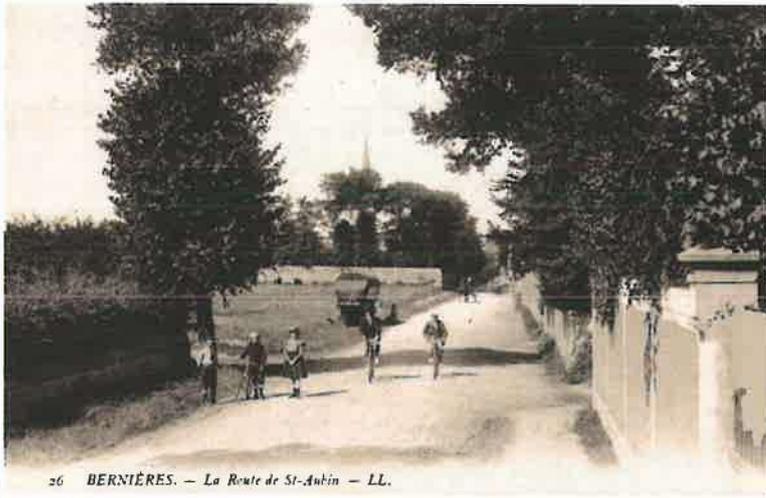
L'usage de la bicyclette n'a fait que se développer au cours du XX<sup>ème</sup> siècle. La 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale et sa pénurie de carburant ont encouragé les Français à acquérir des bicyclettes. Georgius, chanteur à succès de cette époque, possédait une villa sur la digue de Bernières. Dans une chanson intitulée « En vélo », il nous chante l'histoire d'une rencontre amoureuse. La bicyclette s'adapte à la nouveauté, en ajoutant un panier « *car dans neuf mois, nous devons em'ner not' marmot en vélo* » !

<sup>1</sup> Rappelons que Pierre de Coubertin ne souhaitait pas que les femmes participent aux Jeux Olympiques.

**Sources :**

\* Archives du Calvados : *Aperçus sur la vélocipédie calvadosienne en 1894*, Gabriel Désert, Annales de Normandie, 1967

\* France Culture, *Concordance des temps*, « La bicyclette : résurgence d'une liberté ? » avec l'historien Philippe Tétart, émission du 06/06/2020.

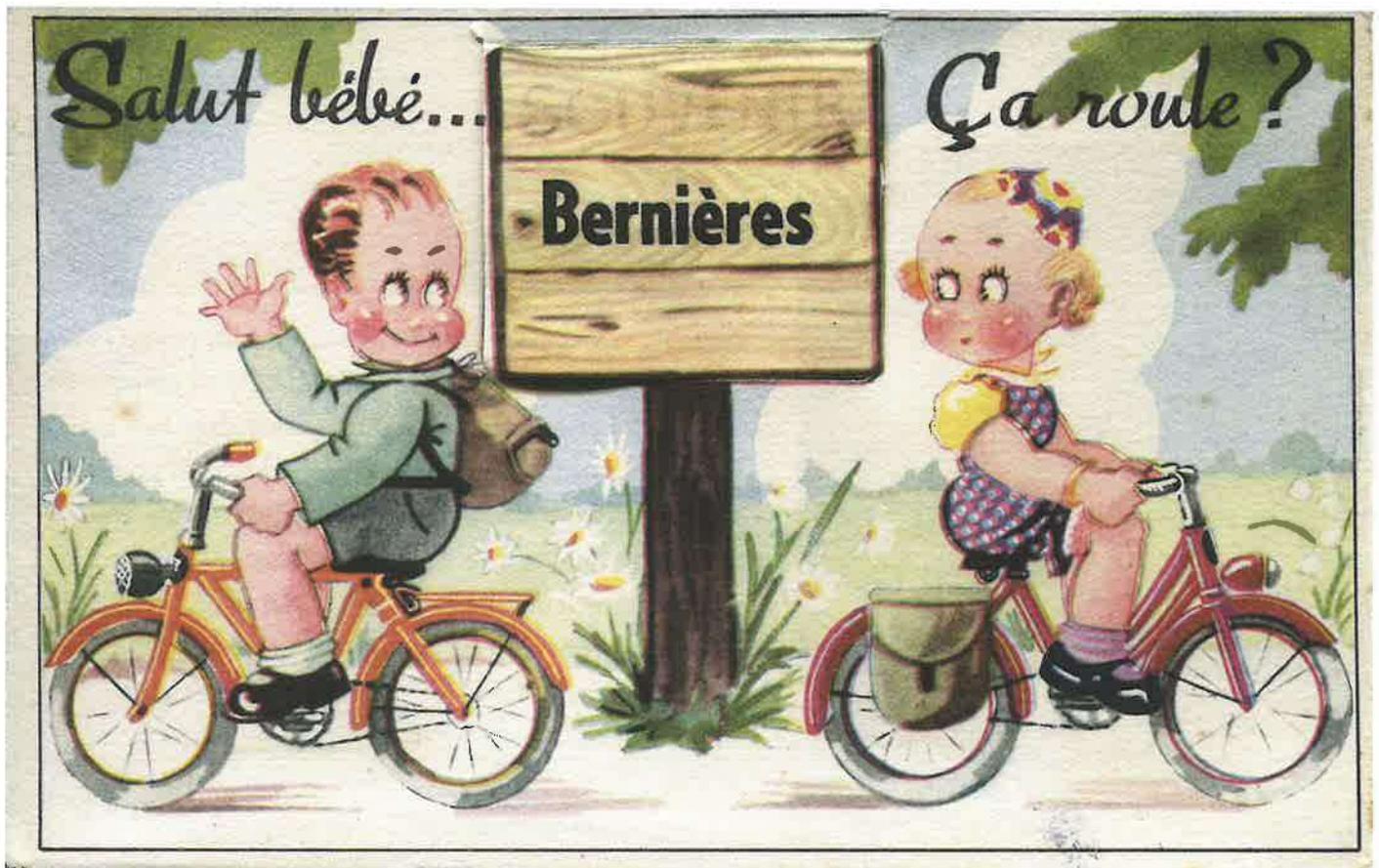


26 BERNIÈRES. — La Route de St-Aubin — LL.

De jeunes cyclistes vers 1900, route de Saint-Aubin, actuelle rue du Maréchal-Montgomery ...



... Quelques 70 années plus tard au même endroit, arrivée d'une course cycliste patronnée par les Ets Beaudoux



## Un plat montagnard en Normandie

# LA TARTIFLETTE REVISITEE ...

Par Marie-Christine MALENFANT

### Ingrédients pour 4 à 6 personnes :

- 1 kg de pommes de terre (environ 6 à 8 moyennes) cuites à l'avance pour gagner du temps
- 1 gros oignon
- 400 g pommes boskoop ou autre (environ 3 grosses)
- ½ pont l'évêque
- ½ camembert
- 250 g d'andouille de Vire
- 200 g de lardons fumés
- 1 petit verre (10cl) de cidre bouché

### Pour la béchamel :

- 30 gr farine, 30 gr beurre, 350 cl de lait, sel
- poivre, muscade, rallonger un peu le lait plus liquide

### Attaquons ! :

- Epluchez l'oignon et l'émincer,
- Dans une sauteuse, faites-le suer dans un peu de beurre, ajoutez les lardons ainsi que les pommes de terre
- Déglacez avec le cidre, assaisonnez avec poivre, sel et muscade.
- Réservez au chaud
  
- Epluchez les pommes, les vider, les couper en rondelles et les faire sauter dans environ 25 gr de beurre.
- Réserver au chaud
  
- Coupez l'andouille en rondelles d'un ½ cm d'épaisseur
- Enlevez le coin des fromages et les couper en fines lamelles
- Dressez dans un plat à gratin (environ 35 cm sur 25 ) en commençant par une couche de préparation pommes de terre, une couche fromage, l'andouille, les pommes, les pommes de terre et finir avec les fromages
- Faites une béchamel légère et la verser sur le plat
- Mettez à four chaud, 180, pendant 30 mn
- Servez aussitôt



Accompagnez d'un bon cidre bouché ou d'un Crépy, d'un Apremont, voire, pourquoi pas, d'un Château d'Arlay

Vous vous en doutez, c'est un excellent plat d'hiver !

## Histoire

### Comment sommes-nous arrivés à Bernières ?

La population de Bernières s'élevait à 2.337 habitants en 2015. Depuis, elle a dû progresser et le prochain recensement devrait certainement le confirmer. Mais par quels cheminements et quand ces habitants sont-ils arrivés à Bernières ?

Continuons à esquisser ici la composition sociologique de notre village, telle qu'initée depuis le n°48 de B.O.N., par quelques portraits de Berniérais choisis au hasard.



**Emélie G.** : Originaire de Lorraine, à 21 ans je quitte ma région pour des raisons professionnelles et m'installe pendant 15 ans en Touraine afin d'y exercer différentes activités dans le domaine commercial et plus précisément ces 10 dernières années, le conseil aux investisseurs immobiliers pour le compte de promoteurs.

Un jour, je rencontre mon compagnon qui, lui, est né sur la côte normande. Pendant ses loisirs, il aime à pratiquer différents sports nautiques et désire rester à proximité de la mer.

Cela me permet de découvrir et de mieux connaître cette fabuleuse région dont je suis tombée amoureuse.

Il nous paraissait évident et essentiel de résider en bord de mer et c'est à Bernières, en 2016, que nous avons trouvé notre petit coin de paradis.

Etant passionnée de fleurs et de jardins et désireuse de m'impliquer dans mon village, c'est en 2019 que j'ai créé l'association *Bernières-sur-Mer au pied du mur*. De nombreux liens se sont tissés suite aux réunions entre les adhérents, leurs amis et voisins, aux échanges de graines et de plantes.

C'est pour cela que nous sommes heureux à Bernières et que nous continuons de travailler à son embellissement.



**Denis G.** : Ebroïcien d'origine, pourquoi suis-je arrivé à Bernières à la retraite? Enfant, suite à un épisode sérieux de maladie, les médecins ont suggéré à mes parents un changement d'air.

Ils ont donc acheté deux parcelles de terrain en 1961, avenue de la Caline à Bernières, réputée pour son climat et son air iodé. Mon père, artisan maçon, a réalisé seul la maison, avec pour seule aide ma mère. Il y a passé tout son temps libre, le samedi après-midi et le dimanche ainsi que ses congés du mois d'août. Nous campions dans le terrain durant la construction.

Nous étions la seule maison de l'avenue. Celle-ci vivait au rythme des marées puisque à cette époque la cale servait à l'activité des pêcheurs de moules. En effet, environ 30 doris stationnaient dans la rue et lorsqu'ils rentraient de la pêche, ceux-ci remontaient les sacs de moules sur des châssis de solex.

Bernières, Rive-Plage sont synonymes de souvenirs d'une enfance heureuse à profiter des plaisirs du bord de mer, à aller chercher la Guigui le soir, place du 6-Juin. Mon souhait est de permettre à nos enfants et petits-enfants de connaître et profiter de ces mêmes moments dans cette maison familiale, chère à mon cœur.



**Hélène L.** : C'est en 1970 que j'ai connu le village de Bernières-sur-Mer. Mes parents avaient acheté un petit terrain près de la mer, qui fit la joie de toute la famille.

Quelques années plus tard, ils firent construire cette maison familiale pour leurs enfants et petits-enfants qui en gardent un merveilleux souvenir.

Mon époux et moi sommes en retraite et nous plaisons bien à Bernières. C'est un village historiquement riche, calme et chaleureux.

Nous avons donc décidé d'habiter cette maison et personnellement je trouve ici beaucoup de sérénité.

Je prends désormais le temps d'apprécier les choses simples de la vie et je me consacre à ma passion de l'enluminure et de la calligraphie



**Jacqueline B.** : Je ne suis jamais arrivée à Bernières... j'y suis née, chez mes grands-parents, rue du Castel, Villa Mireille. Mes grands-parents gardaient et entretenaient le château Pelliât, encore appelé château de la Rive, cette grande demeure que l'on voit sur de nombreuses cartes postales, détruite après le Débarquement... et remplacée beaucoup plus tard par l'Intermarché !

Mes parents avaient ensuite quitté Bernières et travaillaient à Cambes-en-Plaine. Moi je suis restée, quelle chance, à Bernières chez mes merveilleux grands-parents. J'y ai vu toute l'évolution du village et profité de mille activités, la pêche, la salle des fêtes, l'école, le cinéma, les petits commerces, les

friandises, le lait des fermes, surtout celle de Madame Biron où nous déjeunions avec mon frère un dimanche sur deux...des dimanches « à la crème » ! Et plus tard, l'attente des copains d'été... ah ! les Parisiens... et la plage revivait.

Une escapade de 4 ans après mon mariage, jamais très loin, à Caen, et puis vivement le retour à Bernières. Là je suis arrivée à la mairie, secrétaire de mairie pendant 40 années, j'y ai parfait ma connaissance du village. Après cela, la « désertion » vers Douvres mais Bernières n'est jamais qu'à 7 km...et j'y reviens tous les jours.



**Eric et Christine H.** : Nous nous sommes installés à Bernières pour notre retraite en janvier 2015, rue de la Fabrique, après une carrière de médecin pour Christine et d'infirmier pour moi. Tous deux normands, nous nous sommes rencontrés sur les bancs de la faculté de médecine de Caen.

Nous avons habités 20 ans à Hérouville, mais mon attachement était à Courseulles par ma grand-mère maternelle qui avait une maison rue du Maréchal Foch, où elle accueillait ses 12 enfants et nombreux petits enfants. Ce sont mes meilleurs souvenirs, les réunions de famille, les vacances à la plage avec mes cousins.

Plus tard dans les années 70, j'ai eu longtemps un bateau au port de Courseulles et navigué jusqu'aux îles Baléares, à celles du Spitzberg ainsi qu'en Italie. Maintenant je n'ai plus qu'un bateau de pêche au port !

Nous sommes très heureux d'avoir posé nos valises à Bernières dont nous apprécions sa tranquillité et son patrimoine.

## Un Chantre du patois normand, Marcel MIN

Fils d'Achille Min<sup>1</sup>, Marcel est né en 1898. Vivant de ses revenus fonciers à Bernières, il est oblat chez les Bénédictins, tient l'orgue de l'église et donne des leçons de piano.

Mais aussi pratique-t-il la « langue » normande à la perfection et laisse un souvenir mémorable à tous ceux qui l'ont connu<sup>2</sup> lorsqu'il récite à maintes occasions ses poèmes pleins d'humour, composés en alexandrins, aux rimes pas toujours très riches, mais toujours si savoureux ! En voici un bel exemple.



### QUI QU'NOS VERRA CO, A BERNIERES S/MER ?

Nos habite eune commune qu'est vraiment sympathique,  
Et ioù qu'y règne un esprit familial et joyeux ;  
Qu'cha c'est por les pétiots ou ceusses de l'âge antique,  
Nos est vraiment gâtai, nos n'peut rien d'mander d'mieux  
T'nez l'aut' jeudi ch'était la rentrée d'Pâques d's'anciens ;  
Not'Directrice Général avait promis des oeufs !  
Des oeufs en chocolat, sûr, pas des oeufs à pouchins !  
Et patiemment nos attendait çu moment là, heureux ;  
Et mais ! hélos, bernique por ouvri l'chocolatier ;  
Eune vieulle ormonère de style que nos appell, normande,  
Las ! not bouenne demouéselle dans sa célérité  
Ayant perdu la clé, la trachait à la ronde !  
Déjà bié des personnes, tous gens d'bouenn'volonté  
Achanaiant à qui mieux mieux d'avence de gros trousseaux ;  
Mais qui qu'vos voulez faire contre eune serrure bloquée ?  
Et çu fichu poulailler gardait oeufs et gâteaux !  
Et ! Mais ! fûté d'essayer et de tuornicoter,  
Not'gard'municipa, oui, qu'a l'esprit inventif  
Nos dit por en sorti, j'téléphone-ès-pompiers ! Es'pompiers  
Quel tintamarre et d'aveuc deux coups la sirène au cri plantif  
Mais non, pas d'affolement, surtout pas la sirène,  
Car d'un bond à Courseulles, j'vas tracher oune, bouenn'clé  
Et allico, prestissimo, j'vos ramène, oui j'vos ramène  
tout un trousseau d'clés et pt'être itou un pompier :  
Ouais ! Mais qui qu'à v'nu, ch'est eune bouenn'd'pompière  
Toute souriante, munie d'un bon trousseau,  
Et bié tranquille, tout'en paix, Ma vaimen c'tte fichueormonère  
En libérant, à l'heure voulue, oeufs et gâteaux \$!  
Et ch'est comm'cha qu'tout fut r'trouvé.  
Tout bié seur, sauf c'ette foutue clé!!!

Rapporté par Jean-Paul MAYER

<sup>1</sup> Maire de Bernières de 1945 à 1965, également antiquaire à Paris.

<sup>2</sup> Marcel Min est décédé à Bernières en 1988 ; la photo qui le représente a été prise à Noël 1978. Un grand merci à Marie-Christine Malenfant et à Yves Beaudoux pour les renseignements qu'ils nous ont aimablement fournis.

## Buvons du cidre et pêchons ... en patoisant !

Par le docteur Jacques LEPOIX

Voici un texte daté de mars 2010 très aimablement transmis par le docteur Lepoix dont nous n'hésitons jamais à publier les écrits<sup>1</sup>, tant ils sont les témoignages si vivants d'un passé bernierais ou normand pourtant révolu.

Nous voici donc aujourd'hui partis pour une promenade *patoisante* sur les routes du cidre et de la pêche !

---

### En route vers le cidre !

---

**La MAIE ou MOIE** : on y superposait des sacs de jute où on enfermait le marc de pommes pour le pressoir. Ces sacs pouvaient donner parfois, s'ils étaient mal préparés, un goût désagréable au produit fini, notamment au Calvados. Le « secret » du brasseur consistait en pareil cas à mettre dans chaque bouteille suspecte un simple cristal de sucre candi.



**LA GLEU** : lit de paille séparant les sacs ci-dessus décrits dans le pressoir. Ce nom donné à la paille désignait aussi le lien de cette matière servant à lier les gerbes de blé ou de seigle avant l'emploi de la ficelle et des Mac Cormick (moissonneuses-lieuses). Avant de monter les meules et pour éviter une dégradation en cas de pluie, on construisait de petits édifices en plaçant verticalement six gerbes en rectangle, les épis en haut, bien sûr et quatre soigneusement inclinés dessus, réalisant à la fois un toit et un lit d'écoulement pour l'eau de pluie. Ces petites monuments provisoires se nommaient BINEAUX ou BINOTTES . Ce nom semble avoir été le même pour toute la région, du littoral à la suisse normande.

**LES TONNES** : énormes fûts pouvant contenir jusqu'à 1200 litres et plus, souvent dans les exploitations exigeant aux moissons un personnel nombreux. En effet, ces fûts étaient à disposition pendant la moisson pour que les moissonneurs puissent se désaltérer ainsi que ceux qui, grimpés en haut des charrettes, montaient les gerbes au grenier avec leurs FOURQUES (fourches). Mais ces tonnes ne convenaient que de la BECHON (boisson), boisson faite de cidre étendu d'eau : ainsi on pouvait y aller... gaillardement. Les gerbes les plus lourdes étaient le seigle, d'autant qu'à l'époque on cherchait, contrairement à maintenant, de la paille longue.



On ne connaissait pas, par exemple, les blés à barbe et à paille courte et seul l'orge était redoutable, car les barbillons s'infiltraient dans la ceinture du pantalon et pouvait piquer jusqu'au sang !

---

<sup>1</sup> Cf B.O.N n°49, décembre 2016, p.17-18, n°50, juin 2017, p.26-27, n°52, juin 2018, p.22-25

**LA GATTE** : bolée à cidre en bois, utilisée jusqu'un peu après la première Guerre mondiale. Les rescapés de celle-ci imposèrent aux champs le « quart » militaire et plus tard l'usage des vieux verres à moutarde se répandit. Il faut dire que la patronne ou ses filles venait aux champs avec un petit fût à Calva en chêne distribuer du....carburant aux moissonneurs, bien nécessaire pour se reconforter d'un labeur heureusement révolu, car écrasant, surtout au grand soleil d'été.

**LE REMIAGE** : fragmentation avec un PELLEAU (pelle en bois) du marc, ainsi « DEPICHE » et réutilisation d'un 2ème pressage qui servait justement à faire la « boisson ». Récupéré, le marc séché était utilisé pour la nourritures des bovins : rien de perdu dans l'écologie avant la lettre !.

Après avoir fini nos moissons et pressé, puis bu notre cidre, pourquoi ne pas aller pêcher quelques crevettes pour parfaire la *collation*.

---

### **Et partant vers la pêche !**

---

Nos côtes, affligées en quelque sorte de ces encombrants débris géologiques appelés *rochers du Calvados*, se différencient de celles de la proximité de l'estuaire de la Seine. Mais on y gagne, toujours enviée à Bernières et aux environs, la présence de ces belles crevettes roses appelées bouquets<sup>2</sup> qui, si elles sont moins nombreuses que jadis, sont encore tellement appréciées.

Hélas, la rançon de notre gloire oblige à de biens gros efforts : nos filets destinés à racler des fonds d'éboulis et de rochers comportent un patin rectiligne, rigide, dont la section montre qu'ils sont conçus pour « glisser » tant bien que mal sur les fonds (on voit à l'usage ce que nous voulons dire!), le filet venant s'accrocher aussi hermétiquement que possible sur un arc métallique (jadis en coudrier) cintré sur un robuste manche.

Il est donc logique que cet engin portait longtemps le nom de BOURRAQUE, réimporté d'Angleterre (*Bow rack* ou *filet en forme d'arc*) ou, plus noblement de ces racines nordiques auxquelles nous tenons tant. En tous cas, pour ceux qui l'utilisaient et continuent à l'utiliser, ce nom de filet en forme d'arc parle autant qu'une longue description.

A l'opposé, la zone littorale de baie de Seine est libre d'obstacles à la progression du pêcheur et de son matériel. Vers Trouville ou Honfleur, le HAVENET ou RAVENET dont le nom générique en dialecte picard se retrouve au nord de la France sous l'orthographe de HAVENEAU, se compose de deux manches entrecroisés, la POUQUE<sup>3</sup> (ou poche) étant faite d'un filet tandis que les extrémités inférieures des perches sont munies d'une sorte de patin recourbé vers le haut de façon à progresser aisément (?) sur les fonds sableux. Ils sont ainsi aptes à capturer non point nos BOUQUETS favoris mais ces belles « grises » dont le goût, il nous faut le reconnaître, est d'une exceptionnelle saveur.



Et maintenant, santé et bon appétit à tous, fantômes des saisonniers agricoles, si souvent venus de Flandre ou de Pologne, et à vous, modernes estivants.

---

<sup>2</sup> Egalement appelées *bruns* ou *gaulois* si elles sont de belle taille ! (Ndlr).

<sup>3</sup> A rapprocher de la *Vieille Pouque*, nom de l'un des rochers découvrant aux grandes marées en face de Bernières (Ndlr).

**BOUCHERIE COURSEULLAISE**

*Thierry Besnier*

Tél. 09 51 62 20 48



31, rue de la mer  
14470 Courseulles sur Mer



**BURES  
FLEURS**



9, rue Maréchal Foch  
14750 St Aubin-sur-Mer  
☎ 02 31 97 33 07

Rémi DUMAS  
dumasremi@hotmail.fr

06 81 96 84 85

**PLOMBERIE**  
SALLE DE BAIN ET CUISINE  
INSTALLATION ET DEPANNAGE




14990 BERNIERES SUR MER

*Ecole d'équitation & poney-club*

Promenade chevaux, poneys  
Pension chevaux, poneys

*Parc Equestre*  
de Bernières-sur-Mer



11 Chemin de la grande voie - 14990 Bernières-sur-Mer - Tél. : 02 31 97 16 80 - 06 12 60 47 81  
Situé à 600m de la plage, dans un parc boisé de 3 hectares - Ouvert au public

**La case  
à Kat**

ouvert  
du mardi  
au  
dimanche

Librairie, Jeux et Jouets  
Salon de Thé, Bar à Vins.  
Cartes et Coffrets cadeaux

19 rue de la mer, 14470 Courseulles-sur-Mer  
09 50 31 70 88  
lucaseakat@gmail.com



animations, concerts...

**POISSONNERIE  
DES 4 VENTS**



Soupe de poisson  
Plateaux de fruits de mer  
Traiteur de la mer

CENTRE VILLE  
35 rue de la mer  
14470 Courseulles sur mer  
Tél. 02 31 37 42 39 - Port. 06 08 03 05 75



EN DIRECT DE NOTRE BATEAU  
LE BREIZ

**Les marchés de Cécile et Didier**

Courseulles-sur-mer le Vendredi de 9h à 12h30  
Bernières-sur-mer le Samedi de 9h à 12h30  
Saint-Aubin-sur-mer le Dimanche de 8h30 à 12h30



☎ 0660770642

**BOULANGERIE - PÂTISSERIE  
AUX DELICES DE BERNIERES**

Mme et Mr MARIE

21 Rue de l'Eglise  
14990 BERNIERES SUR MER

Tél. 02 31 97 86 73



S.A.R.L. **Garage**



**M. THOMAS**

Agent Renault - Dacia



**Location de véhicules**  
**Station Elan carte total**

Route de Courseulles - 14990 Bernières-sur-Mer



Autoneo  
Agee Groupement  
des Carrossiers

**Tél. 02 31 96 45 43**



**Tapisserie, Agencement, Décoration**

Met ses compétences à votre disposition



Tenture murale, confection de rideaux  
voilages et stores, réfection de sièges,  
vente de tissus, meubles et objets de  
décoration.

127, rue du Mal Foch 14990 BERNIERES SUR MER

Tel: 02.31.96.69.77 Fax: 02.31.96.60.07



**LE GRANNONA**

Crêperie - Grill  
12 place du 8 Juli  
14990 Bernières sur mer

Tel: 02 31 37 19 48  
Mail: grannona14@gmail.com

**Café du centre**  
Mr et Mme Araújo

**Bar-Tabac-Presses-Loto**

21 rue General Leclerc  
14990 - Bernières sur mer  
02 31 96 84 35  
arajoa.carole@orange.fr



**Caroline CAVIER**

c.cavier@13-nego.fr

07 84 39 03 17

Agent Commercial



**13 NEGO**

02 31 37 30 35

Agence immobilière de Lion sur Mer  
17 rue Edmond Bellin - 14700 Lion sur Mer  
CAPL 10/2009 - carte C.P.I. N° 02 31 000 021 500

**Yannick CAVIER**



**Couverture - Zinguerie**  
**Rénovation - Neuf**  
**Démoussage - Gouttière**

444, rue Léopold Hettier - 14990 BERNIERES-SUR-MER

**Tél. 02 31 96 00 16**



**M.L.B. SERVICES**

Morgan LE BRETON

06 99 01 73 14

Bernières sur mer

Entretien de la maison | Espaces extérieurs

Petits travaux d'entretien et de rénovation | Intendance

**> DEVIS : devis@imb-bx.fr**  
**Tél. 02 31 51 63 26**

**imb**

imprimerie moderne bayeux

**IMPRESSION OFFSET / NUMÉRIQUE / GRANDS FORMATS**

Dépliants - Affiches - Magazines - Journaux - Brochures - Étiquettes - Livres - Bâches - Panneaux

**> Z.I. - 7, rue de la Résistance - 14400 BAYEUX - Tél. : 02 31 51 63 20**

**Fax : 02 31 51 63 21 - Site : www.imb-bx.fr - E-mail : imb@imb-bx.fr**

